

Université de Montréal

**L'inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix
en Côte d'Ivoire (2003-2015)**

Par

Aya Laurie Salome KOUADIO

Faculté des Arts et Sciences, Département de Science Politique

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en Science politique, option
mémoire

Août 2023

© Aya Laurie Salome KOUADIO, 2023

Université de Montréal

Faculté des Arts et Sciences, Département de Science Politique

Ce mémoire intitulé

**L'inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix
en Côte d'Ivoire (2003 2015)**

Présenté par

Aya Laurie Salome KOUADIO

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Laurence Deschamps-Laporte
Président-rapporteur

Marie-Joelle Zahar
Directeur de recherche

Lee Joseph Mars Seymour
Membre du jury

Résumé

Le processus de paix ivoirien a débuté en 2002 et a fait intervenir divers acteurs. Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes intéressés à un type d'acteurs en particulier : les organisations miliciennes. Pour ces acteurs armés non étatiques, il a été question de revenir sur leur inclusion et les mécanismes mis en place pour favoriser cette inclusion. Dans notre analyse, nous avançons que ces acteurs, en raison des dynamiques qui favorisent leur émergence et de leurs caractères dans le contexte ivoirien, sont absents des négociations formelles. Toutefois, cette absence des négociations formelles ne signifie pas qu'ils sont totalement exclus du processus. Notre argument sert à montrer qu'ils ont été inclus au processus par le biais de mécanismes informels. Nous analysons cette inclusion informelle pour en faire ressortir les caractéristiques mais aussi les limites.

Mots-clés : acteurs armés non étatiques, organisations miliciennes, inclusion, mécanismes formels et informels, processus de paix.

Abstract

The Ivorian peace process began in 2002 and involved various actors. In this work, we are interested in one type of actor in particular: militia organizations. For these non-State armed actors, we wanted to understand their inclusion and the mechanisms put in place to promote this inclusion. In our analysis, we argue that these actors, because of the dynamics that favor their emergence and their characteristics in the Ivorian context, are absent from formal negotiations. However, this absence from formal negotiations does not mean that they are totally excluded from the process. Our argument shows that they were brought into the process through informal mechanisms. We analyze this informal inclusion to highlight its characteristics but also its limits.

Keywords: non-state armed actors, militia organizations, inclusion, formal and informal mechanisms, peace process.

Table des matières

Résumé	3
Abstract	4
Table des matières	5
Liste des sigles et abréviations	9
Remerciements	12
Introduction	13
Chapitre 1 – Cadre théorique et analytique.....	22
1. Les approches théoriques	22
1.1 Les débats relatifs au choix des acteurs dans le processus de paix	22
1.1.1 Le débat sur les acteurs et leur légitimité : La dichotomie « rapacité- revendication ».....	23
1.1.2 Le débat sur les « saboteurs »	24
1.2 Les débats relatifs aux défis et à l’impact de l’inclusion des acteurs dans la mise en œuvre du processus de paix.....	27
1.2.1 L’inclusion des acteurs et le risque de l’usage de la violence	27
1.2.2 L’inclusion des acteurs et la gestion des saboteurs pour le renforcement du processus	30
2. Cadre analytique	32
2.1 Légitimité des acteurs	32
2.2 Mécanismes d’inclusion et gestion des saboteurs	34

2.3	Impact de l'inclusion sur le processus.....	37
3.	Sélection de cas et méthodologie de l'étude	38
3.1	Sélection de cas.....	38
3.2	Méthodologie.....	39
4.	Considérations finales du chapitre	39
Chapitre 2 – Origines et acteurs du conflit ivoirien		40
1.	Les facteurs structurels du conflit	40
1.1	Les racines socio-économiques du conflit sous l'ère d'Houphouët-Boigny : de la prospérité à la récession économique	40
1.2	La transition démocratique : déclin de « l'Houphouëtisme », multipartisme et l'instabilité politique	43
1.3	La place du facteur identitaire dans le conflit: ivoirité et ethnocentrisme	45
2.	Les acteurs du conflit : belligérants, alliés et forces impartiales	49
2.1	Les acteurs principaux du conflit.....	49
2.2	L'implication des pays de la sous-région dans le conflit : Le Liberia et le Burkina Faso	52
2.3	Les forces impartiales dans le conflit : Licorne, ONUCI, ECOMOG	54
3.	Considérations finales du chapitre.....	55
Chapitre 3 – Le dispositif milicien dans le conflit ivoirien.....		56
1.	L'émergence des organisations miliciennes dans le conflit ivoirien	56
1.1	Les dynamiques locales au cœur de la mobilisation des milices dans le conflit.....	56
1.2	Le rôle des milices comme appui des acteurs principaux.....	59
2.	La complexité de l'expérience milicienne	63
2.1	La dichotomie milice rurale versus milice civile dans l'expérience milicienne	64
2.2	Les logiques d'action du dispositif milicien : La composante guerrière et la composante vigilantiste	67

3. Considérations finales du chapitre	69
Chapitre 4 – L’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix : réalité ou mirage?	70
1. Une absence des instances de négociation formelles	70
1.1 Un processus formel fragile et instable	71
1.2 Les organisations miliciennes : des acteurs illégitimes ?	74
2. Une inclusion informelle réservée aux organisations miliciennes	81
2.1 L’importance des réseaux de sociabilité informels dans l’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix	82
2.2 La mise en œuvre de pratiques informelles pour sécuriser l’engagement des organisations miliciennes.	85
3. Considérations finales du chapitre	88
Chapitre 5 – Les résultats mitigés de l’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix ivoirien	89
1. Le traitement politique et les dérives informelles qui entourent la question de l’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix	89
1.1 Le traitement politisé et informel de l’inclusion des organisations miliciennes	90
1.2 La dénonciation des résultats du processus par les organisations miliciennes.....	94
2. Le manque de coordination entre les actions institutionnelles et l’inadéquation entre les stratégies d’inclusion et les besoins réels des combattants.....	98
2.1 Le manque de coordination entre les actions institutionnelles	98
2.2 L’inadéquation entre les stratégies d’inclusion et les besoins réels des combattants	102
3.Considérations finales du chapitre.....	105
Conclusion	107
Références bibliographiques.....	110

Annexes..... 114

Liste des sigles et abréviations

ADDR : Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration

AP-Wê : Alliance des patriotes Wê

CCI : Centre de commandement intégré

CEDEAO : Communauté des États de l’Afrique de l’Ouest

CURDIPHE : Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions politiques

DDR: Désarmement, Démobilisation et Réinsertion/ Réintégration

ECOMOG: Economic Community of western African States Cease-fire of monitoring

FAFN : Forces Armées des Forces Nouvelles

FANCI : Forces armées nationales de Côte d’Ivoire

FESCI: Fédération estudiantine et scolaire de Côte d’Ivoire

FDS : Forces de défense et de sécurité

FLGO : Front de Libération du Grand-Ouest

FRCI : Forces républicaines de Côte d’Ivoire

FRGO : Les Forces de résistance du Grand-Ouest

FPI : Front Populaire Ivoirien

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

LURD: Libériens unis pour la réconciliation et pour la démocratie

MILOCI : Mouvement ivoirien pour la libération de l’Ouest de la Côte d’Ivoire

MJP : Mouvement pour la Justice et la Paix

MPCI : Mouvement patriotique de la Côte d'Ivoire

MPDCI : Mouvement patriotique pour les démobilisés de Côte d'Ivoire

MPIGO : Mouvement populaire du Grand-Ouest

ONUCI : Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

PCO : Plan conjoint des opérations

PDCI-RDA : Parti démocratique de Côte d'Ivoire- Rassemblement démocratique africain

PNRRC : Programme national de réinsertion et réhabilitation communautaire

RDR : Rassemblement des Républicains

UDCY : Union pour la démocratie citoyenne

Aux membres de ma famille partis trop tôt

Remerciements

Je suis croyante et je tiens à manifester ma gratitude en premier lieu, à Dieu. Sans lui, sans son soutien invisible mais ô combien puissant, ce projet de mémoire aurait été avorté dès le début.

Je remercie ensuite ma communauté : ma famille, mes amis, mes collègues et enseignants et toutes ces personnes qui par leur sourire, leurs mots d'encouragement, leur franchise, leur écoute m'ont permis de garder le cap et d'arriver à la fin de ce parcours.

Enfin, merci à l'Université de Montréal, ce temple du savoir qui m'a permis d'apprendre, de réfléchir et de me former intellectuellement.

Tout simplement, merci....

Introduction

Située sur l'aile occidentale du continent Africain, la Côte d'Ivoire a longtemps été promue comme une terre d'espérance, un pays d'hospitalité¹, une nation sûre pour les Ivoiriens et tous ceux qui souhaitent y séjourner. C'est en tout cas, l'image que s'est évertué à promouvoir le premier président Ivoirien, Felix Houphouët Boigny dès 1960, année de l'indépendance. Si ce portrait rend compte d'une certaine réalité car il y a eu un *miracle Ivoirien* (1960-1980), force est de constater qu'il est aussi entaché d'épisodes de grande violence dont les conséquences se font encore ressentir, à ce jour.

C'est justement dans l'expérience de la violence que notre étude s'inscrit. Cette violence a éclaté au grand jour à partir des années 1990 et a été expliquée à la lumière de la transition démocratique qui a fait basculer le pays d'un système de parti unique à un système multipartite. Cette transition qui marque le déclin de « l'Houphouëtisme » (Akindès, 2004 :20), néologisme utilisé pour décrire la structure politique établie sous le premier président et qui est « un savant mécanisme de patronage politique doublé d'un patrimonialisme » (Akindès, 2004 :19), fait émerger de nouveaux acteurs et de nouveaux discours sur la scène politique. Cette restructuration de l'échiquier politique va être à la base des événements qui vont déstabiliser la Côte d'Ivoire.

Après plus de trente ans de relative stabilité politique, le pays connaît son premier coup d'État, le 24 décembre 1999. Ce putsch qui mène au pouvoir un militaire, le Général Guéi Robert, rend

¹Termes empruntés à l'*Abidjanaise*, l'hymne national de la Côte d'Ivoire

compte des dynamiques structurelles (identitaires, socio-économiques et politiques) qui cristallisent la crise sociopolitique qui traverse le pays depuis des années. Toutefois, c'est à partir de 2002 que les Ivoiriens vont faire l'expérience d'un conflit armé qui va perdurer pendant une décennie. C'est ce conflit que nous étudierons.

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, un groupe de soldats mutinés, décide de prendre le pouvoir. Ils mènent des attaques ciblées dans les villes d'Abidjan, la capitale économique, et de Bouaké qui est la deuxième plus grande ville du pays à l'époque. Cependant, à Abidjan, ils rencontrent des résistances car la gendarmerie est restée loyale au régime du président Gbagbo. Ils se replient donc à Bouaké et ainsi se produit la fameuse scission du pays entre un Sud qui est sous contrôle du régime et un Nord, dirigé par les insurgés qui se feront appeler par la suite, les Forces armées des Forces Nouvelles (FAFN).

Le coup d'état avorté de septembre 2002 va plonger le pays dans une instabilité politique chronique. En effet, bien que les combats n'aient duré que quelques temps- certains parlent de la guerre de 29 jours (Bouquet, 2008) – et aient été suivis d'épisodes plus courts de violence, cet événement va engendrer une situation de déséquilibre politique et social qui va durer plusieurs années. En plus de compromettre le contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire, le coup d'état va venir figer un ordre social déjà marqué par la violence entre des populations qui définissent leurs rapports à l'aune de revendications identitaires sous fond de litiges fonciers notamment. D'ailleurs, certains auteurs (Akindès 2004, Banégas 2010) rappellent que la situation que va connaître la Côte d'Ivoire à partir de 2002 n'est que le produit de plusieurs années de tribalisation du débat politique, de replis identitaires, de délégitimation des modes de gouvernance établis

jusqu'alors et d'un besoin de réinvention des modalités de régulation socio-politique bénéficiaires à tous.

Ce conflit qui débute en 2002 et qui prend fin en 2011, au sortir de la crise post-électorale, nous intéresse parce que, comme nous l'avons mentionné dans les paragraphes précédents, il marque l'apogée de plusieurs années de crispations politiques. Mais également, parce que c'est la première fois que les acteurs de la crise sont obligés de collaborer pour trouver des issues au conflit. Cette négociation aura lieu dans le cadre d'un long processus de paix (2003-2015) qui sera émaillé de reports, de suspensions et même d'impasses. Il est également pertinent d'analyser ce conflit et le processus qui l'accompagne car il fait intervenir des acteurs particuliers qui attirent notre attention. Ce sont les milices ou encore les organisations miliciennes.

Dans la littérature (Banégas, 2010, Chelipi-den Hamer, 2011, Chauveau, Bobo, Moussa et Kouassi, 2012), le concept de milice renvoie à une forme de mobilisation réactionnaire qui se met en place dans un contexte de violence. Toutefois, dans le cadre de la Côte d'Ivoire et selon les auteurs, ce type de mobilisation a certaines variantes bien particulières. Nous nous appuyons sur ces différentes descriptions pour donner notre définition du concept. Pour Banégas (2010) le fait milicien part de la mobilisation patriotique des jeunes qui répondent à l'appel au sursaut national lancé par le régime dans le cadre de sa stratégie contre-insurrectionnelle au lendemain du coup d'état de septembre 2002. Toujours selon lui, le phénomène milicien prend forme lorsque le régime en place décide de s'appuyer sur ces jeunes et de les militariser pour répondre à l'attaque de septembre 2002. Il va jusqu'à parler d'un système de milicianisation mis en place par un État qui finance et organise des forces parallèles et informelles pour suppléer aux forces armées régulières en faible effectif pour contenir la menace des insurgés.

Chelpi-den Hamer (2011), donne d'autres informations sur le concept. Pour elle, il renvoie à une forme de mobilisation engageant des populations civiles qui prennent part de façon directe et indirecte au conflit sous diverses formes. Le processus de mobilisation de ces civils dépend de plusieurs facteurs tels que les affiliations communautaires, partisans, la proximité avec un théâtre de conflit, etc. Il faut noter que Chelpi-den Hamer (2011) mais aussi Fofana (2011) ont en commun de prendre en compte les revendications individuelles et collectives exprimées par les civils qui se mobilisent dans les organisations miliciennes afin de comprendre l'émergence de ces dernières. Pour Fofana (2011), l'engagement au combat de jeunes hommes civils aux côtés des Forces armées des Forces Nouvelles s'inscrit dans une profonde croyance en une mission de protection et de libération de la patrie qui leur revient en vertu des règles qui régissent la structure sociale dans leurs communautés. Chelpi-den Hamer (2011) qui rapporte les propos de jeunes miliciens de la zone progouvernementale décrit également cette mission de protection de la terre des ancêtres qui serait menacée par des ennemis étrangers. Enfin, Chauveau, Bobo, Moussa et Kouassi (2012) apportent une nuance à la question en parlant de *dispositif milicien* pour rendre compte du caractère composite, diversifié et contextualisé de cette forme de mobilisation qui s'inspire de formes de mobilisation existantes au niveau local et qui se rapportent à la gestion de la sécurité et à la mission de protéger comme nous l'avons vu précédemment.

En nous inspirant de cette littérature, nous entendons par milice, une forme de mobilisation de personnes civiles qui s'engagent aux côtés de forces armées (régulières et rebelles) et dont elles sont sous le commandement, dans le cadre d'un conflit armé. Cette mobilisation peut prendre la forme d'organisations existantes structurées avec des autorités, un chef de milice, et des membres qui se sentent investis d'une mission de protection et de défense de leurs

communautés. Un processus de milicianisation a bien lieu mais il ne peut être réduit à une militarisation des individus. Dans ce processus, il ne faut pas négliger l'usage de la rhétorique et de pratiques discursives faisant appel à des représentations culturelles socialement ancrées et acceptées autour de la mission de protéger. Cet aspect de la milicianisation confère une légitimité à la mobilisation milicienne. En outre, ce processus de milicianisation rend compte d'un parcours fluctuant, avec des organisations miliciennes qui alternent entre des phases intermittentes de combat violent et d'accalmie. Ainsi, le processus milicien n'est pas une expérience monolithique et univoque. Au contraire, il décrit un dispositif qui se présente sous différents aspects et qui répond à une diversité de logiques en fonction du contexte en présence.

Notre étude des milices dans le conflit ivoirien s'inscrit dans une analyse de leur inclusion dans le processus de paix qui a débuté en janvier 2003. En effet, c'est à partir de ce moment que les acteurs principaux du conflit à savoir les Forces armées des Forces Nouvelles et le régime du président Laurent Gbagbo, sont conviés à prendre part à des négociations qui se solderont par une série d'accords, les accords Kléber de Linas-Marcoussis (2003), les accords d'Accra (2003 et 2004), les accords de Prétoria (2005) et enfin les accords politiques de Ouagadougou (2007). Dans le cadre de ce processus formel, différents mécanismes ont été mis en place afin de garantir une participation équitable des parties prenantes au processus : la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale, l'entrée à l'Assemblée nationale de représentants des Forces Nouvelles, la décision de mettre en œuvre un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion, etc. Toutefois, dans la réalité, ces mécanismes n'ont pas toujours été réalisés en temps prévu et n'ont pas produit les résultats escomptés à cause des incessantes ruptures de dialogue entre les parties. En parallèle, se sont développés des mécanismes plus informels

d'inclusion qui impliquent particulièrement les organisations miliciennes. Par mécanismes informels d'inclusion, nous entendons toute discussion, pratique, action et stratégie mise en place dans le cadre de réseaux, de systèmes d'alliance ou de plateformes d'interaction informels entre des acteurs. Ces pratiques peuvent prendre la forme de rétribution financière des organisations miliciennes en contrepartie d'une action de leur part, de financement de ces dernières, de promesses d'insertion dans l'appareil étatique dans le post-conflit, etc. Ici, l'informalité de ces actions vient du fait qu'elles sont réalisées en dehors de tout cadre institutionnel et légal mais aussi qu'elles s'inscrivent dans des logiques de patronage entre les acteurs que nous étudions.

En ce qui concerne les organisations miliciennes, les mécanismes informels sont importants car c'est à travers eux que ces dernières s'impliquent dans le processus dans la mesure où elles n'ont pas été conviées à prendre part aux négociations formelles avec les autres acteurs. Dans ce cadre, le but de ce travail est de comprendre pourquoi ces organisations miliciennes ont été absentes aux négociations formelles alors qu'elles ont pris part, tout comme les autres acteurs, au conflit. Aussi, dans la mesure où nous observons que des mécanismes informels sont à l'œuvre pour les organisations miliciennes, il convient d'analyser l'utilisation faite par les acteurs de ces mécanismes et d'en observer les résultats. L'ensemble de ces interrogations peut se résumer en une question générale posée en ces termes : ***Comment la question de l'inclusion des***

organisations miliciennes présentes dans le conflit ivoirien (2002-2011) a-t-elle été traitée dans le cadre du processus de paix ivoirien et quels ont été ses résultats?

Pour répondre à notre question, nous avançons que l'inclusion des organisations miliciennes a été traitée à la fois par des mécanismes formels et informels. Notre hypothèse est qu'il y a eu

chevauchement des mécanismes en raison de la nature même des organisations miliciennes et des logiques qui prévalent entre ces organisations et les acteurs principaux qu'elles appuient. En effet, dans le conflit tout comme dans le processus, elles sont considérées comme des forces secondaires, venues en appui aux acteurs principaux. Cela explique leur absence aux négociations formelles. Ainsi, la question de leur inclusion est principalement traitée lors des débats sur la démobilisation, le désarmement et la réinsertion qui est présenté comme le projet phare du processus. C'est dans ce cadre qu'on observe le traitement de la question milicienne et la gestion de leur inclusion. À cet effet, on voit que bien qu'absentes des pourparlers officiels, ces organisations influencent le processus par le biais de plateformes informelles d'échanges avec les acteurs principaux qui prennent part aux négociations formelles. Dans ces plateformes, ces organisations parviennent à se mobiliser pour exprimer leurs opinions face aux processus mais aussi négocier des gains propres. Toutefois, ces mécanismes informels sont aussi le moyen pour les acteurs principaux de faire accepter les décisions formelles aux organisations miliciennes et de les enjoindre à se rallier au processus, lorsqu'elles résistent à prendre part à des mécanismes plus formels tels que le programme de démobilisation, désarmement et réinsertion. Cependant, il faut noter que si ces mécanismes ont favorisé l'engagement de certaines organisations miliciennes au processus, les résultats de cette inclusion sont mitigés et sont même dénoncés par ces milices qui constatent qu'il existe un fossé entre ce qui leur a été promis au début du processus et la réalité de ce qu'elles ont reçu. Ainsi, l'objectif de notre argumentaire est de montrer que dans les processus de paix, si les mécanismes formels sont érigés en standards (Chelpi-den Hamer, 2015) et promus comme étant la clé de voûte de ces processus, force est de

constater que dans la réalité complexe, face à certains acteurs, ils sont souvent moins mobilisés que des mécanismes plus informels qui prennent une place importante dans le processus.

Par ailleurs, ce travail reconnaît avoir des limites de plusieurs ordres. En effet, la période étudiée (2002-2015) est relativement étendue. Cette période est choisie pour les raisons suivantes : elle prend en compte la durée du conflit étudié (2002-2011) et la durée du processus de paix (2003-2015) afin de saisir la complexité du processus ivoirien qui connaît des cessations récurrentes et des regains de violence assez réguliers. Nous sommes conscients que certaines étapes du processus manquent de détails et que certaines dates ne seront pas mentionnées. Nous avons choisi de mettre en lumière les étapes du processus que nous considérons pertinentes pour comprendre l'inclusion des organisations miliciennes spécifiquement. À cet effet, nous ne parlons que très peu du processus d'inclusion des combattants militaires qui ne connaissent pas le même traitement que les combattants des milices. En outre, ce travail manque de données chiffrées officielles en raison de la difficile accessibilité aux documents nationaux sur la question. Nous avons trouvé la plupart de nos données par le biais de sources secondaires et principalement d'universitaires et de chercheurs qui ont pu réaliser des enquêtes de terrain au plus fort du processus. Par ailleurs, sur la question des sources, très peu de données sont accessibles en ce qui concerne les milices associées aux Forces armées des Forces Nouvelles. Cela est dû en raison de l'inaccessibilité des combattants pendant le conflit (à cause de la scission du pays) et parce que dans la configuration des Forces nouvelles, il est difficile d'accéder aux combattants de milices sans se heurter au refus du commandant de zone. C'est ce qui rend difficile l'analyse de leur situation propre. Enfin, dans la mesure où nous étudions aussi des mécanismes informels, il

apparaît difficile d'avoir des informations écrites sur la question. Nous nous sommes inspiré des propos de miliciens recueillis par les quelques auteurs qui ont pu s'entretenir avec eux.

Ainsi, notre travail se scinde en cinq chapitres : un premier chapitre théorique qui présente notre cadre analytique et méthodologique (I), un deuxième chapitre qui replace le contexte ivoirien en informant sur les origines du conflit (II), un troisième chapitre qui décrit le dispositif milicien dans le contexte ivoirien (III), un quatrième chapitre qui revient sur l'inclusion de ces milices ainsi que les mécanismes utilisés à cet effet (IV) et enfin, un dernier chapitre qui revient sur les résultats de cette inclusion (V)

Chapitre 1 – Cadre théorique et analytique

Ce chapitre a pour but de faire un état des lieux des débats théoriques que suscite la question de l'inclusion des acteurs armés non étatiques dans les processus de paix. Il sera question de revenir sur les diverses approches qui ont façonné la thématique et les perspectives qu'elles donnent pour appréhender le sujet. À l'aide de ces dernières, nous établirons notre cadre d'analyse et justifierons notre sélection de cas et notre méthodologie.

1. Les approches théoriques

La littérature fait état de plusieurs réflexions relatives à l'inclusion des groupes armés non étatiques dans les processus de paix. Dans cette partie, nous nous attacherons à donner un aperçu des réponses apportées aux différents débats que soulève la question de l'inclusion des acteurs armés non étatiques. Pourquoi certains acteurs sont inclus alors que d'autres sont exclus de la table des négociations? Comment s'opère le choix des acteurs? Quels sont les impacts de ces choix sur le processus? Nous identifierons les réponses apportées à ces questions en voyant en premier lieu les explications qui traitent des acteurs et de leur légitimité à prendre part au processus. Ensuite, nous observerons les défis et les impacts de l'inclusion sur le processus en lui-même.

1.1 Les débats relatifs au choix des acteurs dans le processus de paix

1.1.1 Le débat sur les acteurs et leur légitimité : La dichotomie « rapacité-revendication »

Ce débat est au cœur de la problématique du choix des acteurs à inclure dans le processus de paix car il informe sur les motivations et les buts de leur engagement dans le conflit. En effet, dans la littérature sur les guerres civiles (Kaldor, 1997, 1999, 2000), une distinction était opérée entre les « anciennes » et les « nouvelles » guerres civiles². Les « anciennes » guerres civiles à savoir celles qui datent d'avant la guerre froide et notamment en Occident se voyaient attribuer des causes idéologiques, politiques, collectives voire nobles (Kalyvas, 2001 : 3). Cependant, les guerres après cette période et notamment celles qui avaient lieu en Afrique (Sierra Léone et Liberia par exemple) étaient considérées comme criminelles et causées pour des intérêts purement privés. Cette classification des guerres civiles se faisait selon trois dimensions principalement qui étaient : les causes et les motivations des acteurs, l'appui ou le soutien populaire et enfin le degré de violence (Kalyvas 2001,5). Pour revenir aux acteurs, il faut noter que ces critères ont permis de les classer soit dans la catégorie de ceux qui poursuivaient un objectif de type revendicatif, collectif et politique et ceux qui étaient considérés comme des criminels intéressés par des profits économiques personnels. Cette distinction qui a perduré au sein de la littérature sur les conflits armés civils est à la base de la dichotomie *rapacité-revendication*. C'est en s'appuyant sur cette dichotomie que certains économistes politiques tels que Collier et Hoeffler (2000,2004) ont émis l'idée des rebellions qui ne seraient motivées principalement que par des objectifs de gains personnels et fondées sur des logiques quasi criminelles. Dans l'article intitulé « Rebellion as a

² Kalyvas (2001) remet en question la distinction faite par Mary Kaldor dans plusieurs articles qui paraissent à la fin des années 1990 et notamment celui intitulé « *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era* », Cambridge: Polity, 1999 dans lequel elle donne sa conception des guerres civiles contemporaines en se fondant sur plusieurs cas d'étude.

quasi-criminal activity », Collier (2000) présente l'argument selon lequel l'opportunité de prédation et la poursuite de gains privés est un incitatif plus important que les revendications politiques et collectives dans l'émergence des groupes rebelles (2000 : 2). En proposant un tel modèle, il entérine la dichotomie *rapacité-revendication* dans l'étude des acteurs des conflits armés et de leurs objectifs. Cependant, cette dichotomie est remise en cause. Kalyvas (2001 :7) rappelle que, par exemple, méthodologiquement, le concept de rapacité est problématique car son usage ne permet pas toujours de savoir s'il s'agit d'une motivation réelle pour entrer dans le conflit ou d'une simple conséquence de l'entrée en guerre et un moyen de poursuivre celle-ci. De même, cette dichotomie est remise en question en raison de son caractère normatif qui distingue entre des objectifs qui seraient apparemment légitimes et ceux qui ne le seraient pas (Nilsson et Kovacs, 2011), excluant du processus de négociation certains acteurs dont l'inclusion serait essentielle, au motif qu'ils poursuivent des objectifs de profit personnels.

Le débat sur les acteurs et les causes des conflits a influencé le choix des acteurs à inclure dans le processus de paix en ce qu'il adresse l'importante question de la légitimité des acteurs. Les acteurs poursuivant un objectif dit politique semblaient être perçus plus légitimes que ceux qui poursuivaient des objectifs dits personnels et purement économiques. Le prochain débat que nous présenterons traite de la question de la sincérité de l'engagement des acteurs qui sont admis au processus. Il s'agit du débat sur les « saboteurs ».

1.1.2 Le débat sur les « saboteurs »

Les processus de paix sont présentés dans la littérature comme des pactes entre acteurs négociant les gains associés au partage du pouvoir (Stedman, 1997). Ces derniers acceptent de

prendre part au processus avec des intérêts à préserver. Dans la littérature, Stedman se distingue car il propose une typologie de ces acteurs en fonction de leurs buts et de leur engagement à poursuivre ces buts (Stedman, 1997 : 3). Il affirme que les processus de paix génèrent des saboteurs (Stedman: 1997, 8) et que ces derniers sont des « *leaders and parties who believe that peace emerging from negotiations threatens their power, worldview, and interests, and use violence to undermine attempts to achieve it* » (Stedman, 1997: 6). Selon Stedman (1997:9), il existe différents types de saboteurs qui se distinguent en fonction de leur place dans le processus (à l'intérieur ou l'extérieur), de leur nombre (s'il y a plusieurs saboteurs, la stratégie utilisée pour gérer les uns à des implications directes pour les autres. Par exemple, elle peut renforcer la position des autres saboteurs), de leur degré d'engagement (« *limited* », « *greedy* » ou « *total* ») et enfin de leur rang au sein du groupe (leaders ou subalternes). Pour lui, il peut exister des saboteurs internes qui démontrent une volonté initiale de négocier et qui par la suite, reviennent sur leur engagement. Aussi, peut-il y avoir des saboteurs externes qui sont exclus du processus ou se mettent en retrait volontairement et usent de la violence pour empêcher le processus (Stedman, 1997 :5). La typologie de Stedman va plus loin puisqu'il distingue les saboteurs par leur degré d'engagement. En effet, au regard des buts et de leur engagement à les atteindre, il qualifie de saboteurs « *total* » ceux qui ont des objectifs exclusifs et non négociables et qui veulent le dérailler au moyen de la violence notamment. Pour les deux autres types, il s'agit des saboteurs dits « *limited* » ou « *greedy* » qui peuvent être associés au processus car leurs objectifs et leur engagement ne semblent pas exclusifs et peuvent être négociables dans le cadre d'un processus. Cependant, même s'il propose une typologie, Stedman rappelle qu'il est de la charge des

institutions chargées du processus de savoir *naviguer* entre les différents types de comportements et d'acteurs.

Bien qu'elle ait permis de conceptualiser le débat sur les saboteurs, la typologie de Stedman a été aussi critiquée. En effet, des auteurs comme Nilsson et Soderberg Kovacs (2011) ont émis diverses critiques sur l'identification des acteurs pouvant être considérés comme des saboteurs. Alors que Stedman semble se concentrer sur les parties belligérantes au conflit indistinctement, Nilsson et Soderberg Kovacs insistent qu'une différence soit opérée entre ce qu'elles appellent les *saboteurs potentiels* et les *saboteurs manifestes*³ et qu'une plus grande attention soit portée également aux dynamiques internes aux groupes, de même qu'aux différentes factions qui émergent suites aux divisions au sein d'un groupe (2011 : 18). Par ailleurs, Zahar (2008 : 2) émet également des critiques sur la difficulté à repérer des saboteurs *ex ante* et sur le chevauchement qui existe entre les types- « *Limited* » et « *greedy* » - proposés par Stedman. En outre, Zahar mais aussi Nilsson et Soderberg Kovacs, reviennent sur la difficulté à identifier les types de saboteurs en fonction de leurs actions et en fonction des conséquences sur le processus. Si Stedman semble confondre les différentes actions de sabotage avec le déraillement du processus qui peut être une conséquence parmi d'autres, les auteurs mentionnés plus haut stipulent qu'il existe des nuances à faire entre les actions et les résultats (issues) du sabotage car toute action n'a pas pour conséquence, le déraillement du processus.

³ La distinction entre les *potential spoilers* et les *manifest spoilers* est proposée afin de clarifier le concept et d'éviter de l'étirer indéfiniment. Les *potential spoilers* sont des acteurs de groupes engagés dans le conflit mais aussi de nouveaux groupes issus des fractions intragroupes et qui sont potentiellement une menace pour le processus. Les *manifest spoilers* sont ceux qui ont démontré ouvertement des attitudes de sabotage violentes ou non violentes.

Le débat sur les saboteurs informe sur la question de l'engagement des acteurs au processus et des comportements qui peuvent le mettre à mal. Dans le cadre de notre étude, il est pertinent parce qu'il met en exergue le fait que certains acteurs, bien qu'inclus, peuvent avoir des actions qui nuiront au processus. Ces actions peuvent être de divers ordres. Nous verrons, à présent, les débats relatifs aux défis rencontrés lorsqu'on choisit d'inclure de potentiels saboteurs et aussi les stratégies mises en place pour renforcer le processus.

1.2 Les débats relatifs aux défis et à l'impact de l'inclusion des acteurs dans la mise en œuvre du processus de paix

1.2.1 L'inclusion des acteurs et le risque de l'usage de la violence

La question de l'usage de la violence dans le processus de paix est intimement liée à celle de l'inclusion des acteurs et plus particulièrement des saboteurs. En effet, différents mécanismes sont mis en place afin d'inciter les acteurs à participer au processus mais également à assurer qu'ils s'y engagent jusqu'à la fin. Ces mécanismes d'inclusion sont entre autres, la participation des acteurs à la chose politique à travers des promesses de postes dans l'appareil étatique, la reconnaissance de l'acteur en tant que parti politique et particulièrement, l'intégration des combattants aux programmes de démobilisation, désarmement, réinsertion qui sont promus comme des clés de voûte des processus de paix, bien qu'ils soient sujets à d'importantes critiques ces dernières années (Chelpi-den Hamer, 2015 : 7). Ces mécanismes peuvent être formellement inscrits dans les textes et autres instruments formels du processus tout comme ils peuvent faire l'objet de procédés plus informels. Cependant, ce qu'il faut retenir, c'est que les processus de

paix sont grandement influencés par des facteurs contextuels qui rendent impossible l'application de normes toutes faites sur le terrain et que les mécanismes sont adaptables en fonction des acteurs et du cadre contextuel en présence (Chelpi-den Hamer, 2015).

Pour revenir à la violence, il faut relever que les universitaires et les praticiens se sont questionnés sur la pertinence d'inclure des acteurs qui pourraient nuire au processus en faisant usage de la violence. En effet, pendant longtemps, la littérature a associé l'usage de la violence avec la volonté de dérailler le processus, c'est ce que rappelle Zahar (2010 : 7). Cependant, une telle approche est problématique en ce qu'elle ne permet pas d'appréhender la diversité des situations associées à l'usage de la violence. En parlant des différentes logiques derrière son usage, Zahar (2010) montre que les acteurs exclus du processus tout comme ceux qui en sont inclus peuvent user de la violence et ce, pour des raisons diverses. L'usage de la violence par les acteurs répond à une évaluation des coûts, capacités et opportunités en présence. La violence est appréhendée comme une option, une stratégie en vue d'atteindre des objectifs déterminés par les acteurs.

Les acteurs admis au processus et ceux qui en sont exclus n'ont pas la même évaluation de la situation. Pour les exclus, le processus de paix peut s'avérer être une menace à contrer au moyen de la violence lorsqu'il remet en cause leur existence politique et idéologique, lorsque le conflit offre des opportunités économiques que le processus mettrait à mal, ou encore lorsque le conflit leur accorde une certaine influence et un certain pouvoir par exemple (Zahar, 2010 :6). Pour ces exclus du processus, les coûts associés à la continuité du conflit sont moins importants que ceux associés au règlement du conflit. Pour eux, l'usage de la violence pour dérailler le processus peut être une option stratégique à considérer. Toutefois, pour les acteurs admis au processus, l'évaluation est plus complexe en ce que le processus de paix leur offre des opportunités ou des

dividendes importants comme des positions dans l'espace politique de l'après-guerre une audience internationale, une crédibilité (Zahar, 2010 :8). Pour ces derniers, tout comme pour les premiers d'ailleurs, la violence s'imposera comme une option stratégique si les facteurs que sont la capacité et l'opportunité le permettent. Les capacités font référence principalement aux ressources économiques qui permettent aux acteurs de concrétiser leur projet de violence. Ces ressources peuvent provenir des dividendes de l'économie de guerre ou encore d'un réseau de soutien financier extérieur (Zahar, 2010 : 9). Les opportunités quant à elles font allusion aux contraintes créées par la présence ou l'engagement des autres acteurs et notamment des acteurs internationaux. L'absence ou la présence de ces contraintes permet à l'acteur de mesurer la viabilité de l'option de la violence (Zahar,2010 : 8).

Si l'usage de la violence est le résultat d'une évaluation complexe des coûts, capacités et opportunités par les acteurs, force est de constater que ces derniers peuvent mettre à mal le processus sans avoir recours à la violence. Ils peuvent par exemple refuser de se conformer aux règles du processus, bien qu'inclus ou encore continuer d'alimenter les réseaux informels de l'économie de guerre (Zahar 2010 : 7). De tels comportements qui ne manifestent aucune violence peuvent contribuer à la paralysie du processus ou à son échec avec des acteurs capables de compter sur des moyens solides pour poursuivre dans le conflit. Pour faire face à ces différents défis, les acteurs chargés de la mise en œuvre du processus ont mis en place divers moyens en vue circonscrire les fenêtres d'opportunité et les capacités des acteurs à user de la violence en vue dérailler le processus mais également pour prévenir certains comportements non violents qui saboteraient le processus autant de l'extérieur que de l'intérieur.

1.2.2 L'inclusion des acteurs et la gestion des saboteurs pour le renforcement du processus

Les débats ci-dessus mentionnés font état de différents éléments pouvant conduire à la fragilité d'un processus de paix. Si la littérature (Stedman,1997) établit que les saboteurs constituent une des plus grandes menaces à la mise en œuvre des processus de paix, elle souligne quand même que de tels acteurs peuvent s'avérer être des personnes clés pour le processus (Zahar, 2010 : 5). Zahar (2010 :5) rappelle que la diabolisation de ces acteurs et notamment ceux qui s'inscrivent dans la typologie de saboteurs extrêmes (*Total spoilers* selon Stedman) est incorrecte en ce qu'elle suggère que ces derniers sont dénués de logique et de rationalité, alors que plusieurs cas d'étude montrent qu'ils peuvent être des partenaires viables pour le processus (Zahar, 2010 : 5). Aussi, mentionne-t-elle que les processus doivent être les plus inclusifs possibles car l'exclusion systématique de certaines parties, accroît leur tendance au sabotage (Zahar, 2010 : 10). Ainsi, afin de favoriser le bon déroulement du processus qui passe par une réelle représentativité et inclusion de toutes les parties prenantes pertinentes, les auteurs proposent des stratégies pour prévenir et gérer la question des saboteurs. Stedman parle de trois stratégies utilisées par les acteurs en charge du processus pour gérer les saboteurs. La première stratégie présentée est conciliatrice en ce qu'elle permet de répondre aux demandes du saboteur présumé : demande de protection, de justice, de reconnaissance ou légitimation par exemple (1997 : 9). Elle permet d'encourager le saboteur présumé à continuer le processus. La deuxième stratégie est celle de la socialisation et implique des normes fixées par les acteurs en charge du processus (Stedman 1997 :10). Ces normes établissent des standards auxquels les acteurs au processus sont tenus de se conformer. La dernière stratégie est celle qui présente un aspect coercitif en ce qu'elle permet

l'utilisation ou la menace de la force pour punir ou dissuader un comportement inacceptable de la part de l'acteur ou réduire sa capacité à mettre à mal le processus (Stedman, 1997 : 10). Fidèle à sa typologie, il suggère que les stratégies doivent être appliquées différemment selon le type de saboteurs. Par exemple, la coercition doit être appliquée aux saboteurs extrêmes (*total spoilers*) (1997 : 14-16). D'ailleurs, sur la coercition, certains auteurs sont plus en faveur d'une démonstration de la force pour punir ou dissuader tout recours à la violence (Greenhill et Major, 2007 : 39) alors que Stedman semble la conseiller de façon mesurée car elle peut engendrer une contre-escalade de violence (1997 : 12).

Si le choix de la stratégie est grandement lié aux types de saboteurs en présence, Zahar (2010), sans remettre totalement en cause la question du profilage, propose que les acteurs en charge du processus s'attachent davantage à influencer l'évaluation coût-bénéfice des acteurs afin de réduire les fenêtres d'opportunités et leurs capacités à recourir à la violence ou d'autres moyens non-violents pour entraver le processus (Zahar, 2010 : 10). Cela peut se faire entre autres par l'établissement de critères plus ou moins larges d'inclusion mais aussi par la mise en place de barrières dites exogènes comme la présence de troupes pouvant recourir à la force mais aussi des barrières dites endogènes telles que les garanties de sécurités pour les acteurs afin de renforcer la loyauté et favoriser un plus grand engagement des parties en présence (Zahar 2010 : 11-12). Ces différentes stratégies doivent permettre d'assurer la participation et la représentativité des parties prenantes pertinentes au processus afin de tenir un engagement durable de tous en faveur de la paix.

2. Cadre analytique

L'étude de l'inclusion des acteurs armés non étatiques dans un processus de paix soulève plusieurs débats théoriques que nous avons présenté dans la revue de littérature. Dans le cadre analytique, nous aborderons spécifiquement les concepts qui nous permettent d'appréhender la réalité complexe que nous cherchons à observer, à savoir *le traitement de l'inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix ivoirien*. Pour cela, nous reviendrons sur les questions de légitimité des acteurs, de mécanismes d'inclusion et de leur impact sur le processus de paix.

2.1 Légitimité des acteurs

Les débats théoriques portant sur le choix des acteurs montrent l'importance du concept de légitimité⁴ dans l'inclusion aux processus à travers la dichotomie *rapacité vs revendication*. Dans le cadre de notre étude, le concept de légitimité s'inscrit dans le sillage de cette dichotomie et est à l'œuvre de deux manières principalement : d'un point de vue extérieur aux acteurs et d'un point de vue interne aux acteurs.

Du côté des institutions et organes chargés du processus, le concept est utilisé pour *identifier* les acteurs. Dans la pratique, nombreuses sont les institutions qui ont une acception large des acteurs armés non étatiques et qui continuent de distinguer entre des groupes non étatiques dits

⁴Notre acception de la légitimité renvoie à la notion de reconnaissance. Dans le sens wébérien du terme, la légitimité est tirée de la reconnaissance sociale de la domination d'un groupe sur un autre. La légitimité des acteurs vient donc de la reconnaissance sociale dont jouit ce groupe par rapport à d'autres.

classiques (sous-entendu qui ont des motivations politiques) et d'autres groupes considérés comme poursuivant des intérêts privés voire criminels. Pour ces institutions, la légitimité se mesure généralement en termes de griefs (collectifs et politiques, touchant des questions de type identitaire, communautaire) mais aussi de reconnaissance sociale des acteurs par les populations auprès desquelles elles interviennent et pour lesquelles elles prétendent agir. Cette reconnaissance peut se mesurer de deux manières : d'une part, par une acceptation apparente des populations qui se soumettent à la domination des acteurs et d'autre part, par un *contrôle effectif* des acteurs sur le territoire et les populations.

La légitimité populaire des acteurs peut s'observer de différentes manières : engagement des jeunes en tant que combattants, soutien des autorités et élites locales, etc. Le contrôle effectif quant à lui se manifeste par une réelle capacité de l'acteur à gouverner. Il s'observe également de plusieurs manières : prélèvement de taxes (même irrégulières), cooptation des jeunes afin de les intégrer aux rangs des combattants, mise en place d'un système d'État de fait (utilisation ou création d'infrastructures, paiement des salaires), contrôle et exploitation des leviers économiques, etc. L'ensemble de ces indicateurs semblent conférer une légitimité effective aux acteurs du point de vue des institutions en charge du processus.

Du point de vue des acteurs, le concept est également à l'œuvre dans la mesure où ces derniers cherchent eux-mêmes à prouver la légitimité de leurs présences et actions. En effet, en exposant les différents aspects du dispositif milicien en Côte d'Ivoire, les auteurs (Chauveau, Bobo, Kouassi et Moussa, 2012) mettent en lumière le répertoire d'action et les pratiques discursives utilisés par les acteurs pour légitimer leur intervention dans le conflit mais aussi leur présence aux

négociations de sortie de crise. L'idée de légitimité est aussi très présente dans les discours et actions visant à remettre en cause le processus et ses retombées (Chelpi Den Hamer, 2015).

Dans le cadre de notre étude, le concept de légitimité est pertinent car il permet d'analyser les différents éléments qui semblent prédisposer les acteurs à l'inclusion dans le processus. Nous verrons comment ces aspects sont construits, perçus et utilisés dans les différents mécanismes d'inclusion mis en place.

2.2 Mécanismes d'inclusion et gestion des saboteurs

Dans les processus de paix, plusieurs mécanismes sont élaborés afin d'inclure les acteurs pertinents. Comme nous l'avons vu avec le débat relatif aux saboteurs, le fait qu'ils constituent une menace ou qu'ils affichent une certaine récalcitrance, ne justifie pas leur exclusion systématique du processus. Des stratégies sont mises en place afin de prévenir ou gérer leurs actions de sabotage, sans pour autant les exclure *de facto*. Dans le cadre du processus ivoirien, différents mécanismes ont été mis en place et ont eu pour effet de favoriser l'inclusion d'acteurs telles que les organisations miliciennes.

Les processus de paix sont très souvent des processus formels qui s'appuient sur des mécanismes tout autant formels. Ces mécanismes sont inscrits et encadrés dans des textes formalisés. En ce qui a trait à l'inclusion des acteurs, différents procédés formels existent pour favoriser celle-ci. En effet, ces procédés ont un double objectif à savoir permettre d'inclure le plus grand nombre d'acteurs pertinents mais aussi sécuriser un engagement continu et sincère des acteurs dans le processus. Il s'agit d'incitatifs ou d'assurances censés susciter l'intérêt de l'acteur à entrer et

poursuivre les négociations. À cet effet, nous comptons parmi les mécanismes formels d'inclusion, les promesses de postes dans l'appareil étatique, la reconnaissance de l'acteur en tant que parti politique, l'intégration des combattants aux programmes de démobilisation, désarmement, réinsertion, etc. Si ces mécanismes sont érigés en standards dans le monde de la consolidation de la paix (Chelpi Den Hamer, 2015 : 7), force est de constater qu'il existe, dans certains cas, un fossé entre ces mécanismes formels et la complexe réalité du terrain qui impose d'autres méthodes pour inclure les acteurs.

Le processus de paix ivoirien montre un chevauchement entre des mécanismes formels et informels⁵ d'inclusion. En effet, en termes de *modus operandi*, la première phase du processus est entamée de façon formelle avec les acteurs principaux du conflit : il s'agit des principaux partis politiques de l'époque organisés en alliance autour du régime en place ou de l'entité Forces Nouvelles qui se présente comme l'acteur représentant les trois groupes armés entrés en rébellion. Cette première étape formelle définit les critères de mise en œuvre opérationnelle du processus en lui-même et aborde la question de l'inclusion des acteurs. Cependant, si les textes formels sont les premiers à aborder l'inclusion des groupes miliciens, dans la réalité des faits, ce sont les processus informels d'inclusion qui ont permis à ces groupes de véritablement prendre part au processus.

Nous comprenons les mécanismes informels comme un ensemble d'outils et de pratiques qui ne sont pas clairement documentés à travers un acte écrit par exemple. Les actions qui résultent de

⁵ Les mécanismes formels sont ceux qui sont stipulés et encadrés clairement par les différents textes écrits (accords, notes institutionnelles, etc.). Les mécanismes informels regroupent l'ensemble des activités qui ont eu pour effet d'inclure des acteurs alors qu'elles n'étaient pas explicites dans les textes.

tels mécanismes sont rendues possibles grâce à l'existence de liens informels entre les acteurs. Le système qui permet de tels mécanismes est constitué par des réseaux de sociabilité, des alliances entre acteurs, basés sur des critères telles que l'appartenance à la même ethnie ou religion, etc. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, de nombreux aspects du processus ont été traités suivant ces mécanismes. En effet, les questions de démantèlement des milices ou encore de désarmement, de réintégration et de réinsertion ont fait l'objet de controverses et de reports à maintes reprises. Les acteurs miliciens n'étaient pas prêts à s'y prêter au risque de perdre leur influence sur les territoires qu'ils occupaient. Il a fallu que certains acteurs avec lesquels ils entretenaient des alliances entreprennent des négociations informelles afin qu'ils acceptent de se soumettre aux différentes activités du processus. En d'autres termes, ce sont les mécanismes informels qui ont précédé et permis l'acceptation des mécanismes formels par les acteurs. Ainsi, il sera question pour nous d'observer les mécanismes informels en relevant les pratiques qui font état de l'existence de tels mécanismes. Pour cela, en ce qui concerne nos acteurs, nous analyserons les différents systèmes d'alliances auxquels ils prennent part et les pratiques qui soutiennent ces systèmes. Ces pratiques peuvent se regrouper en deux catégories : la catégorie financière qui comprend des incitatifs d'ordre financier et matériel (des rétributions financières, financement de projets propres au groupe et aux combattants individuellement, etc.) et la catégorie politique qui comprend des promesses de participation politique en tant que parti ou membre d'un groupe politique existant par exemple. Nous verrons dans quelle mesure ces différentes actions informelles ont joué en faveur du processus de paix en contribuant à sécuriser l'engagement des organisations miliciennes au processus. Nous observerons cela en regardant

l'attitude des organisations miliciennes dans le processus (participation à l'enregistrement des combattants dans le cadre du programme de DDR par exemple) après que ces incitatifs aient lieu.

2.3 Impact de l'inclusion sur le processus

Dans le cadre de notre étude, la question de l'impact renvoie à l'idée de gestion des acteurs et particulièrement des saboteurs en vue de la préservation du processus. En effet, ici, le succès ou l'échec du processus peut se mesurer à la capacité des acteurs à maintenir un engagement durable, constant et sincère au processus et à ne pas tenter des actions de sabotage. Dans le processus ivoirien, plusieurs actions de sabotage (violents et non violents) ont eu lieu. À la lumière des concepts de capacité et d'opportunité, nous analyserons les différentes actions de sabotage mises en place par les organisations miliciennes et les différentes stratégies mises en œuvre pour contenir ces actions.

Dans notre cas, il est possible d'analyser l'impact de l'inclusion⁶ sur le processus en observant l'effet des différents dispositifs (programme de DDR⁶, filet de sécurité, réinsertion communautaire, etc.) mis en place par les institutions chargées du processus afin d'empêcher la défection des acteurs. Aussi, à la lumière des actions mais aussi des discours des acteurs, nous verrons dans quelle mesure, ces barrières ont affecté leurs opportunités et capacités à saboter le processus. Enfin, dans la mesure où certaines organisations miliciennes n'ont pas pris part à des actions de sabotage, il conviendrait d'observer les motivations derrière cette abstention.

⁶Démobilisation, désarmement, réinsertion

3. Sélection de cas et méthodologie de l'étude

Ici, il convient de cibler nos cas d'étude et de présenter la méthodologie utilisée.

3.1 Sélection de cas

Notre étude propose d'observer le processus de paix ivoirien qui a officiellement démarré en janvier 2003 et pris fin en 2015. Cet intervalle de temps nous permet d'observer les actions menées dans le cadre des négociations concernant les deux crises qu'a connu le pays : la crise militaro-politique de 2002 et la crise post-électorale de 2010. Dans les deux crises, les organisations miliciennes ont été des acteurs stratégiques. Cependant, certaines se sont démarquées tant dans leurs actions dans le conflit que par l'importance de leur rôle dans le processus de paix. Nous observerons quatre groupes de miliciens : *Les Forces de résistance du Grand Ouest (FRGO)* créées en 2005 sous la direction du chef milicien Maho Glofiéhi et le *Groupement des patriotes pour la paix (GPP)* dirigé officiellement par Touré Zéguen, créé au tout début du conflit en 2002. Ces deux premiers groupes sont des milices et forces paramilitaires associées au camp Gbagbo. Ils seront actifs tant pendant le conflit en 2002 que lors de la crise post-électorale. Nous observerons également du côté des forces opposées, des groupes qui se sont formés au sein des Forces Nouvelles et qui attirent notre attention: il s'agit des combattants de la *Cellule39* et le *Mouvement patriotique pour les démobilisés de Côte d'Ivoire (MPDCI)*. Ces deux dernières entités sont des associations ou des mouvements de revendication des droits des combattants issus des rangs de la rébellion qui ont tenté de remettre en cause leurs places dans le processus.

3.2 Méthodologie

La méthodologie de ce travail repose principalement sur de l'analyse documentaire et de la revue de littérature provenant de sources secondaires diverses : article et ouvrages scientifiques, rapports institutionnels, articles de presse et médias locaux et internationaux.

4. Considérations finales du chapitre

Tout au long de ce chapitre, nous avons présenté les différentes approches théoriques qui nous permettent de cerner et d'appréhender notre sujet. La question de l'inclusion des groupes armés non étatiques a fait l'objet de nombreux débats et a considérablement évolué au fil du temps. Si les approches initiales telles que la dichotomie *rapacité versus revendication* par exemple ou les typologies de Stedman ont modelé les recherches, force est de remarquer que les différentes positions qui ont émergé par la suite ont permis d'aborder la thématique dans une perspective plus critique et nuancée. C'est en nous inspirant de cette littérature que nous avons bâti un cadre théorique qui identifie les concepts à l'œuvre dans notre cas empirique.

Chapitre 2 – Origines et acteurs du conflit ivoirien

Ce chapitre a pour objectif de mettre en contexte le conflit ivoirien. Il sera question de revenir sur les facteurs extérieurs et intérieurs qui ont fourni le terreau fertile à l'éclatement du conflit. Aussi, dans la mesure où il est question d'inclusion, il conviendrait de revenir sur une cartographie des acteurs du conflit afin de les mettre en perspective avec notre objet d'étude.

1. Les facteurs structurels du conflit

Dans le cadre de notre étude, parler des facteurs structurels revient à s'interroger sur les causes du conflit. Dans une perspective historique, il s'agit d'observer les jonctions critiques qui ont favorisé l'émergence d'un tel conflit. À ce titre, nous verrons d'abord les événements d'ordre économique et politique. Enfin, nous nous attacherons à parler de la question identitaire qui est structurelle dans le conflit.

1.1 Les racines socio-économiques du conflit sous l'ère d'Houphouët-Boigny : de la prospérité à la récession économique

Aujourd'hui encore surnommée « la locomotive de l'Afrique de l'Ouest ⁷ », la Côte d'Ivoire a été et demeure une force économique dans la sous-région. Ce profil s'est bâti et imposé grâce à l'action de figures politiques clés tel que Félix Houphouët-Boigny, premier président de la Côte

⁷ Sobriquet qui lui est donné pour marquer son leadership et son rôle dans l'impulsion économique des pays francophones notamment de l'Afrique de l'Ouest.

d'Ivoire. Cependant, au gré des conjonctures internationales et nationales, cette prospérité a été mise à mal, plongeant le pays dans une situation d'instabilité chronique.

En 1960, la Côte d'Ivoire acquiert son indépendance. Cette indépendance *négociée* (Akindès,2004) pour marquer la différence avec des cas comme celui de la Guinée Conakry de Sékou Touré⁸ permet au pays d'aborder cette nouvelle étape en s'ouvrant résolument vers l'extérieur. Cette décision contraste avec la tendance des dirigeants africains de la sous-région à l'époque (Kwame Nkrumah, Thomas Sankara, Sékou Touré, etc.) qui prônent une forme de socialisme africain, un panafricanisme voire une hostilité face au monde occidental. Houphouët, lui, choisit d'ouvrir le marché économique ivoirien aux investissements internationaux à travers le développement intensif d'une agriculture d'exportation de matières premières telles que l'huile de palme, le caoutchouc, le café et le cacao (dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial). Avec l'affût des investisseurs et capitaux étrangers et les revenus importants qui découlent de la vente des stocks sur la scène internationale, la Côte d'Ivoire connaît des taux de croissance (PIB per capita) allant jusqu'à 11.78 % en 1964 (La Bonté, 2006 : 14). Cette croissance économique exponentielle attire de nombreuses vagues d'immigrants de la sous-région qui répondent à la politique d'ouverture migratoire que mène également le pouvoir pour combler son besoin criant de main-d'œuvre dans les bassins forestiers du sud-ouest et du centre du pays.

⁸ La Guinée Conakry obtient son indépendance en 1958 après que Sékou Touré et les Guinéens décident de voter « NON » au référendum visant à mettre en place la Communauté Française dans le cadre des pourparlers devant conduire à une indépendance progressive des colonies françaises. En votant NON, la Guinée est brusquement lâchée par la France de De Gaulle qui ordonne à tous les fonctionnaires et techniciens français de quitter le pays. Aussi, face aux tendances marxistes de Touré, la France mène une guerre économique en répandant de faux francs guinéens par l'entremise de ses services secrets. De 1965 à 1975, Touré rompt toute relation avec la France

Ce qui semble être le *Miracle économique ivoirien* d'Houphouët-Boigny porte ses fruits jusqu'à la fin des années 1970.

Le début des années 1980 marque une période de basculement du pays dans une décroissance fulgurante du PIB per capita qui tombe à -1.74% en 1979 et à -16.69% en 1980 (La Bonté, 2006 : 18).

La chute des cours des produits agricoles plonge l'économie du pays dans un marasme duquel il peine à s'en sortir malgré les fonds que lui fournissent les institutions financières internationales.

Par ailleurs, en 1987, le pays cesse de rembourser sa dette extérieure et mène une politique de rétention des stocks dans le but de créer une pénurie des produits afin de rehausser les prix, en vain. La décroissance est considérable et le pays est soumis aux programmes

d'ajustement structurels.⁹ Ces programmes imposent des restructurations budgétaires drastiques qui impactent le niveau de vie des populations. Des étudiants et fonctionnaires en ville aux paysans dans les zones rurales, tous ressentent les conséquences économiques mais aussi politiques de cette récession. Ainsi, l'inégalité ressentie par les populations face au système de redistribution des richesses pendant la crise économique et la rareté des ressources (terres, emplois par exemple) entraînent une redéfinition des règles (informelles) d'accès à ces dernières (Akindès, 2004 : 8). Cette redéfinition des règles (Qui peut avoir quoi? Qui a droit à quoi?) dans l'arène économique se joue autour d'enjeux tels que le foncier et la question identitaire (dichotomie autochtone versus étranger) qui cristallisent le noyau dur des positions qui seront reprises lors de l'éclatement du conflit. Dans la partie sur la question identitaire, nous reviendrons sur le rôle crucial du discours ethno nationaliste dans le conflit. Toutefois, au-delà de la sphère

⁹ Ces programmes désignent les politiques de réformes menées par les institutions financières internationales (tel que le Fonds monétaire internationale) visant à réinstaurer une économie conforme aux critères du système économique néolibérale dans un pays en crise économique.

économique, cette redéfinition des règles va aussi s'exprimer au niveau politique lors des événements entourant ce qui est perçu comme étant la transition démocratique ivoirienne.

1.2 La transition démocratique : déclin de « l'Houphouëtisme », multipartisme et l'instabilité politique

La période allant de 1960 à 1990 est présentée comme étant l' « ère d'Houphouët-Boigny ». Pendant trente ans, celui qui est considéré comme le père de la Nation règne en véritable maître absolu sur le pays. Akindès (2004 : 20) parle d'une idéologie, « l'Houphouëtisme » pour traduire cette structure politique qui s'articule autour d'« un savant mécanisme de patronage politique doublé d'un patrimonialisme » (Akindès, 2004 : 19). Ce système patrimonial consiste en la création et l'entretien d'une clientèle politique, subdivisée selon une logique de classes sociales mais aussi d'ethnies¹⁰, qui bénéficie de la redistribution certes inégale mais socialement acceptée de la richesse. Cette légitimité se consolide au niveau du jeu politique à travers le monopole d'un parti unique, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) qui investit l'ensemble des couches sociales et s'impose à travers des systèmes de cooptation mais également de répression des opposants (Jean-Christophe Kragbé Gnahoré, Laurent Gbagbo). Toutefois, après plusieurs années de gestion paternaliste du pays, le compromis d'Houphouët ne tient plus et cela s'accélère avec la dégradation économique des années 1980.

¹⁰ La Côte d'Ivoire repose sur plus de soixante ethnies regroupées en quatre grandes familles linguistiques (Les Mandés, les Voltaïques ou Gur, les Kru et les Akan). Issu du groupe Akan, le président Houphouët-Boigny établit son pouvoir sur ce que Memel Foté (1999) appelle le mythe de la supériorité Akan et sa propension naturelle à diriger. Ce mythe a structuré l'imaginaire social et irrigué le système patrimonial pendant toute la période d'Houphouët. La remise en question de ce mythe est aussi au cœur de la polarisation du débat politique qui survient par la suite.

Les années 1980-1990 sonnent le glas du système d'Houphouët car toute sa gestion des affaires politiques est remise en cause. Des groupes issus de la société civile, du milieu intellectuel, d'anciens opposants et du milieu universitaire, notamment la fameuse Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), se mobilisent pour décrier violemment le système. En effet, jusqu'alors, fort de son architecture clientéliste, le président avait pu s'assurer de l'allégeance des hauts cadres des institutions mais aussi des dirigeants de l'armée ivoirienne pour le secourir en cas de menace. Aussi, avait-il pu canaliser les contestations étudiantes en mettant en œuvre un système de cooptation au sein du parti-unique en les intégrant à la section jeunesse du parti (Labonté, 2006 :30). Cependant, cette fois, les choses dégénèrent et la violence politique prend des proportions jamais vues auparavant. C'est ainsi qu'à l'approche des années 1990, face à la pression intérieure mais extérieure également, le président décide de conduire des élections présidentielles en acceptant la participation politique de figures emblématiques de l'opposition tel que Laurent Gbagbo. Houphouët ressort vainqueur des élections mais est profondément fragilisé.

Les événements ayant conduit à l'instauration du multipartisme en 1990 ont profondément changé le visage de la politique ivoirienne. Jusqu'à cette époque, le débat public autour de la gouvernance était officieux voire dépolitisé car tout se jouait autour de la personne du président Houphouët. À sa mort en 1993, les différentes figures politiques qui se disputent le siège présidentiel¹¹ consolident la polarisation des positions politiques qui commencent à se radicaliser

¹¹Les principales figures politiques du moment sont : Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale à la mort d'Houphouët en 1993 et dauphin de ce dernier. Il devient président par intérim en 1993 et se fait élire après un scrutin contesté en 1995. Il est victime d'un coup d'état en 1999. Laurent Gbagbo, figure emblématique de l'opposition et leader du front patriotique ivoirien (FPI), parti d'opposition principal aux élections de 1990. Et enfin,

autour de discours communautariste et ethnique. Les différents protagonistes puisent dans la rhétorique identitaire pour justifier leurs actions. Ainsi, si la transition d'un parti-unique à un système multipartite a pu être amorcée, il n'a pas pu se consolider et conduire à une réglementation et une pacification de la vie politique du pays. Au contraire, la transition a fait ressortir toutes les divergences et les incohérences qui prévalaient sous Houphouët. Les débats entourant le concept d'ivoirité et le registre ethnocentrique qui est employé dans le cadre du marketing politique à partir des années 1990 consacrent la place de l'identité comme facteur central du conflit ivoirien.

1.3 La place du facteur identitaire dans le conflit: ivoirité et ethnocentrisme

La question identitaire joue un rôle central en Côte d'Ivoire, pays regroupant plus d'une soixantaine d'ethnies. Cependant, cette diversité communautaire a été gérée différemment selon les personnages politiques dirigeant le pays et a engendré différentes conséquences. Sous la présidence d'Houphouët-Boigny, existe une certaine stabilité apparente de la diversité socio-culturelle. En effet, le compromis *Houphouetiste* (Akindès 2004 :23) s'articule autour de l'idée suivante : accepter et intégrer les étrangers pour les besoins de main d'œuvre, tout en préservant un statut « supérieur » aux nationaux. La majorité des étrangers investissaient les zones rurales pour s'engager dans les chantiers agricoles tandis que les nationaux occupaient des postes de cadres dans l'administration publique et dans le secteur privé. Cette pyramide sociale était consolidée par des politiques visant à rassurer et reconnaître les uns et les autres dans leur

Alassane Ouattara, premier ministre d'Houphouët qui se lance dans le jeu politique à la mort du président en 1993. Il est le leader du Rassemblement des Républicains (RDR).

engagement en faveur de la construction du pays. Par exemple, en faveur des étrangers, l'État met en place des politiques d'intégration à la vie sociale, économique et même politique du pays, en leur accordant le droit de vote, l'accès à la propriété foncière et en favorisant la naturalisation ivoirienne de ces derniers. Toutefois, « cette unité dans la différence » (Akindès 2004 :23) sera remise en cause avec la crise économique et politique qui touche le pays.

À la mort du Vieux¹², au plus fort des querelles de succession à la magistrature suprême, la question identitaire devient l'instrument politique prédominant. En effet, pour préserver son héritage politique en tant que dauphin d'Houphouët, Bédié consacre le concept d'ivoirité. Ce concept est conçu comme une idéologie nationaliste visant à remettre à l'ordre du jour une « question de fond qui touche ce qui fait un peuple, son identité, son âme collective » (Akindès, 2004). Théorisé au sein de la CURDIPHE¹³ qui regroupe des universitaires de renom ivoiriens à la solde du président Bédié et majoritairement d'origine Akan (Akindès 2004 : 36), le concept d'ivoirité renvoie à :

L'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire. (Akindès 2004 : 35).

La rhétorique de l'ivoirité s'inscrit dans une visée ethno nationaliste en distinguant les catégories d'ivoiriens, non seulement selon leur accession à la citoyenneté ou à la nationalité (débat autochtone vs allogène : étranger issu des pays voisins et allochtone : étranger issu d'une autre

¹²Surnom donné au président Houphouët-Boigny pour faire référence à sa sagesse et à son image de Père fondateur du pays

¹³Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions politiques du président Henri Konan Bédié

région du pays). Mais, également, en distinguant entre les ethnies au sein d'un même territoire (mythe de la prévalence de l'ethnie Akan sur les autres ethnies nationales). En cela, il crée plusieurs fractures sociales qui consacreront le vivier de revendications émises par les acteurs qui prendront les armes par la suite.

La rhétorique de l'ivoirité produit des fruits. En effet, en 1995, elle permet l'accession de Bédié au pouvoir en s'inscrivant dans la Constitution et en excluant de la compétition politique Alassane Ouattara, cible première de ces nouvelles règles. En effet, ce dernier est considéré au mieux, comme un Ivoirien de circonstance, qui ne peut prouver que son père ET sa mère sont de nationalité ivoirienne et au pire comme un étranger, un Burkinabé, illégitime à diriger.¹⁴ Les élections de 1995 font l'objet de boycott par le Front populaire Ivoirien (FPI) de Gbagbo, principal parti d'opposition en dehors du Rassemblement démocratique républicain (RDR) de Ouattara. À partir de ce moment, des affrontements récurrents ont lieu entre autochtones et *allogènes* qui sont principalement des étrangers issus des pays de la sous-région mais également entre autochtones et *allochtones* qui représentent les ressortissants des autres régions de la Côte d'ivoire dans les zones forestières pour des questions foncières¹⁵ principalement.

¹⁴ Cette référence est importante en ce qu'elle est utilisée pour rappeler l'équilibre social qui prévaut dans l'imaginaire collectif. Depuis Houphouët, il est communément accepté que les Burkinabés soient perçus comme des ouvriers agricoles, travaillant dans les champs. Dans l'imaginaire collectif, ils sont perçus comme légitimes à rester en Côte d'Ivoire tant qu'ils n'empiètent pas sur le pré carré des Ivoiriens à savoir les postes de direction ou tout simplement les postes dits réservés à ceux qui sont instruits.

¹⁵ Les conflits fonciers constituent une bonne part des conflits intercommunautaires dans les zones rurales et notamment dans les zones de plantation de café et de cacao à l'ouest du pays. Cette partie du pays a accueilli d'importantes vagues d'immigration tant allochtones qu'allogènes venus faire fortune. Sous Houphouët, les règles d'accession à la terre ont favorisé de nombreux étrangers (Burkinabés notamment) qui s'occupaient des terres. Le principe était résumé en ces termes par le président : « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». En 1998, sous Bédié, les règles changent sur fond de discours d'ivoirité. Les étrangers sont victimes d'expropriation et même d'excommunication dans certains villages.

En décembre 1999, un coup d'État évince Bédié du pouvoir et place à sa tête, le Général Gueï Robert¹⁶. Ce dernier qui se réclame de l'héritage d'Houphouët et de son rêve d'unité dans la diversité, affirme qu'il est là pour « balayer la maison » (Akindès 2004 :29) et restituer le pouvoir aux civils. Cependant, son règne de dix mois montre qu'il réutilise à son avantage le concept de l'ivoirité et joue la carte de la distinction entre « Ivoiriens de souches » et « Ivoiriens de seconde zone ». Ce retour constant au discours ethno nationaliste entretient des sentiments de marginalisation et de relégation de la part des autres membres de la population et notamment des ressortissants de ce qui est appelé le Grand Nord¹⁷. Puisant dans ce registre ethno nationaliste également, ces individus qui se sentent exclus par les différents régimes, vont être à la base du coup d'état militaire de 1999 puis de 2002 et de la crise de 2011. Ainsi, l'essentialisation du discours identitaire et ses conséquences (discriminations, exclusion, prédominance d'une catégorie sur une autre, sentiment de relégation) forment un cadre propice à la survenance d'un conflit politico-militaire de l'ampleur de ce qu'a connu la Côte d'Ivoire. La cartographie des acteurs nous permet d'illustrer ce que nous venons de présenter.

¹⁶ Gueï Robert est chef d'état-major des armées sous Houphouët et Bédié. En 1999, il est placé à la tête du Comité de Salut Public qui dirige le pays. Pendant dix mois, il dirige le pays et se présente comme candidat aux élections présidentielles de 2000. Face à Gbagbo qui est en tête des résultats, il se fait proclamer vainqueur. Il est destitué par les partisans de Gbagbo au sein de l'armée et meurt assassiné en 2002, dans les premières heures du coup d'état militaire.

¹⁷ Le Grand Nord regroupe indistinctement l'ensemble des populations et territoires situés dans la partie septentrionale du pays. Il s'agit d'un repère, d'un groupe d'appartenance pour ceux qui s'estiment lésés par le pouvoir d'Abidjan, dirigé par les Akan notamment. La Charte du Grand Nord qui est perçue comme étant la base écrite idéologique de la rébellion de 2002 consacre cette entité et justifie l'entrée en rébellion des *filles du Grand Nord* pour retrouver leur dignité, trop longtemps bafouée par les ressortissants du Sud du pays, indistinctement.

2. Les acteurs du conflit : belligérants, alliés et forces impartiales

Dans cette partie, nous abordons les acteurs. Il est question de faire une cartographie générale de l'ensemble des acteurs en les distinguant selon leur positionnement et leur engagement dans le conflit. Nous nous concentrons sur les acteurs principaux du conflit car dans le chapitre suivant, nous parlerons exclusivement des groupes miliciens.

2.1 Les acteurs principaux du conflit

Les paragraphes précédents donnent un aperçu des dynamiques socio-économiques et politiques qui forment le terreau fertile à l'émergence d'acteurs armés qui s'illustreront à plusieurs reprises dans l'histoire guerrière du pays. En effet, les événements qui ont lieu dans le courant des années 1990, offrent de nouvelles formes d'expression de la conflictualité en Côte d'Ivoire et font apparaître sur la scène politique, des acteurs nouveaux. Sous Houphouët, les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) ne sont pas impliquées dans les débats politiques du pays. Cependant, c'est avec le déclenchement des hostilités contre son pouvoir en 1990 qu'il mobilise l'armée et des forces supplétives¹⁸ pour contenir les manifestations. À sa suite, le président Bédié va aussi utiliser l'armée pour préserver son pouvoir et utiliser la rhétorique de l'ivoirité. Il se maintient au pouvoir jusqu'à l'année 1999. Toutefois, en décembre 1999, un putsch armé fait basculer le régime de Bédié. Comme toutes les autres parties du corps social, l'armée connaît des

¹⁸ Le président Houphouët s'est aussi rabattu sur des jeunes groupes de délinquants, communément appelés loubards pour réprimer la violence sur les campus notamment. Ces groupes de délinquants agissaient comme des forces paramilitaires financées par le régime en place. L'impunité qui entourait leurs actions témoignait de leur soutien par le Haut.

divisions à cause du concept de l'ivoirité. Pour cause, ce sont des mutins de l'armée qui réalisent le putsch avec à leur tête, le général Gueï Robert. Il faut dire que ce dernier avait été écarté par Bédié lorsqu'il était au pouvoir. Les soldats qui s'impliquent dans le coup d'état de 1999 sont principalement issus du Nord et de l'Ouest du pays et se sentent ciblés par la politique d'exclusion de Bédié. Cependant, tout comme son prédécesseur, Gueï Robert, se sert de l'ivoirité pour exclure les ressortissants du Nord et notamment Alassane Ouattara de la présidentielle de 2000. Toutefois, aux élections de 2000, le général est évincé par Laurent Gbagbo qui devient le président de la République.

Dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, un groupe armé qui se présente comme étant le Mouvement patriotique de la Côte d'Ivoire (MPCI) réalise une tentative de coup d'état dans la ville d'Abidjan. Les membres du MPCI disent vouloir mettre fin aux années d'exclusion et d'humiliation qu'ont connu les ressortissants du Grand Nord par les régimes qui se sont succédé. Le MPCI est constitué en grande partie de soldats qui ont déserté l'armée en raison des purges qui ont lieu depuis l'époque de Gueï Robert. À ce noyau de soldats, s'ajoutent des civils, qui décident eux aussi de prendre les armes pour changer les choses.

Le MPCI sera rejoint par deux groupes issus de l'Ouest du pays : le Mouvement populaire du Grand-Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP). Ces deux groupes interviennent eux aussi en réaction aux politiques d'exclusion du pouvoir. Toutefois, il est important de noter qu'ils disent aussi entrer en guerre pour venger la mort du Général Gueï (en 2002) qui appartient à leur groupe ethnique. Il est intéressant de relever qu'au départ, ces trois groupes avancent selon des motivations qui leur sont propres. Cependant, face à l'échec de la prise d'Abidjan par le MPCI, une alliance entre ces groupes est mise en place pour donner

naissance à l'entité connue sous le nom de Forces armées des Forces Nouvelles (FAFN) en début 2003.

En 2002, les forces qui soutenaient le régime de Laurent Gbagbo étaient principalement les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, les FANCI qui vont par la suite devenir les Forces de défense et de sécurité (FDS). Aux côtés de ces forces, se trouvaient des forces supplétives paramilitaires formées par des groupes d'étudiants pro-Gbagbo et des milices villageoises principalement. Par exemple, face à l'insurrection de 2002, différents groupes issus du monde étudiant se sont réunis dans ce qui a été appelé *l'Alliance des jeunes patriotes pour le sursaut national* en septembre 2002.

Lors de la crise post-électorale de 2011, l'on retrouve quasiment les mêmes belligérants principaux à savoir les FAFN devenues les Forces républicaines et les FDS. Le dispositif d'alliances mis en place par ces principaux belligérants lors des différentes phases du conflit sera traité dans le cadre du chapitre sur le dispositif milicien. Pour l'heure, retenons que la mobilisation des acteurs dans le conflit s'est opérée dans le sillage des luttes socio-politiques qui prévalaient à l'époque. Chacun se réclamant d'une cause légitime au point de l'exprimer par les armes, mode d'expression nouveau dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. Pour mener leurs actions, ces acteurs se sont alliés à des parties tierces qui ont joué un rôle important dans le conflit.

2.2 L'implication des pays de la sous-région dans le conflit : Le Liberia et le Burkina Faso

Héritage de la colonisation, les frontières artificielles des territoires africains sont caractérisées par une porosité qui peut s'avérer dangereuse en cas de conflit. La Côte d'Ivoire et ses voisins ne font pas exception. En effet, déjà à l'époque du président Houphouët, les relations avec le voisin Libérien étaient agitées. En 1980, lorsque le président libérien William Tolbert est chassé du pouvoir et assassiné par le sergent-chef Samuel Doe, plusieurs Libériens de descendance afro-américaine comme le président déchu fuient le pays pour se réfugier en Côte d'Ivoire. En plus de les accueillir, Houphouët aide certains de ces réfugiés dans leur projet de rébellion contre Samuel Doe. Houphouët « entreprit d'intégrer dans les troupes libériennes rebelles dirigées alors par Charles Taylor, des effectifs relevant des FANCI et chargea son chef d'état-major, Gueï Robert de coordonner les opérations » (Bouquet, 2008 : 241). En 1990, les troupes de Charles Taylor prennent le pouvoir à Monrovia et ce dernier devient un personnage tristement mémorable dans la sous-région en raison de son implication dans les conflits qui surviennent en Sierra Léone puis en Côte d'Ivoire.

La littérature (Bouquet, 2008) évoque l'implication de Charles Taylor dans le coup d'état de Gueï Robert en 1999. Rappelons que Gueï Robert fut chargé de le soutenir dans son projet contre Samuel Doe. Aussi, faut-il mentionner que les soldats libériens proches du camp Taylor étaient d'ethnies sœurs à celle du général Gueï (les Yacouba, situés à l'ouest du pays, frontière avec le Libéria). Cependant, l'engagement de Taylor n'est pas motivé que par des intérêts d'ordre communautaire. En effet, dès 2000, Taylor cherche à enrayer une rébellion naissante ayant pour

base le sud-ouest de la Côte d'Ivoire et qui s'avère être financée par l'adversaire de Gueï, le président Laurent Gbagbo. Il s'agit des LURD¹⁹ qui seront engagés aux côtés du camp Gbagbo lors des affrontements de 2002 et de 2011. Ainsi, dès 2002, la partie rebelle composée des MPCI, MPIGO et MJP est soutenue par le camp de Taylor tandis que la partie Gbagbo, mobilise en renfort, le camp des LURD.

Dans la même logique, l'implication du Burkina peut être observée dans le conflit ivoirien. En effet, en raison de la politique d'ouverture du président Houphouët, les relations avec le Burkina Faso étaient bonnes. Avec la montée de l'ivoirité, les relations avec les Burkinabés vivant en Côte d'Ivoire se sont tendues. Lorsque le coup d'état a lieu en 2002, le Burkina et son président de l'époque, Blaise Compaoré, sont fustigés pour avoir gracieusement hébergé l'état-major de la rébellion à Ouagadougou (Bouquet, 2008 :244). Toutefois, des incertitudes planent sur l'engagement concret du pouvoir Burkinabé dans la crise en raison de sa forte dépendance au littoral ivoirien pour son approvisionnement économique et du risque politique et social qu'il prenait vis-à-vis de ses compatriotes situés en Côte d'Ivoire qui étaient sérieusement menacés par les pro Gbagbo (Bouquet 2008 : 244). Cela étant, en 2007, le Burkina émerge comme facilitateur du conflit ivoirien à travers les accords politiques de Ouagadougou plus connu sous l'appellation « le dialogue direct ». Mais, en 2010, il est encore ciblé comme agresseur aux côtés des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI).

¹⁹Libériens unis pour la réconciliation et pour la démocratie

2.3 Les forces impartiales dans le conflit : Licorne, ONUCI, ECOMOG

Différents acteurs internationaux ont joué un rôle dans le conflit. Contrairement aux autres acteurs précédemment cités, ces derniers ont été déployés afin de faire cesser le conflit ou de le contenir dans le cadre du processus de sortie de crise qui est enclenché dès fin 2002. Il s'agit de la force française LICORNE, de l'opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire dite ONUCI et de la force déployée par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'*Economic Community of western African States Cease-fire of monitoring group* (ECOMOG).

Au lendemain des indépendances, en 1961, un accord de défense est signé entre la France et la Côte d'Ivoire en vertu duquel la France est chargée de garantir la sécurité du nouvel État en cas de menace. Pour consolider cet accord, une base militaire française est installée de façon permanente au sud d'Abidjan. Sous Houphouët et Bédié, le pays entretient de très bons rapports avec la France. Cependant, à l'éclatement du conflit en 2002, face à Laurent Gbagbo qui souhaite activer les clauses de l'accord, la France répond qu'elle ne souhaite pas s'ingérer dans un conflit interne à la Côte d'Ivoire. Elle se contente au début de protéger ses ressortissants. Toutefois, en 2003, en vertu de la résolution 1464 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, elle est autorisée à déployer ses troupes pour faire appliquer les accords de Linas-Marcoussis, premiers accords du processus de sortie de crise. Dans la même année et en conformité avec la même résolution, la CEDEAO est aussi mandatée pour déployer les troupes de l'ECOMOG, créées en 1990 pour répondre à la guerre du Libéria voisin, en Côte d'Ivoire.

En février 2004, l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est établie en application de la résolution 1528 du Conseil de Sécurité. Elle a pour mandat de superviser le processus de

sortie de crise. Initialement déployée pour une période de 12 mois, elle verra son mandat prolongé jusqu'en juin 2017.

La mention de ces acteurs internationaux est pertinente en ce qu'ils sont présents afin d'accompagner la mise en place, la supervision, et veiller à la bonne marche du processus. Ils seront impliqués dans le processus de démantèlement et de DDR mis en place à l'endroit des organisations miliciennes.

3. Considérations finales du chapitre

Ce chapitre nous a permis de mettre en contexte le conflit ivoirien en revenant sur ses facteurs structurels et ses acteurs. En effet, la littérature montre qu'il existe des racines économiques, politiques et sociales au conflit et que ces dernières se sont formées et consolidées au fil des conjonctures. Les différents acteurs qui sont intervenus dans ce conflit ont puisé dans le répertoire d'actions et de discours qui était disponible pour mener leurs différents projets. Dans la suite de notre étude, nous nous concentrerons spécifiquement sur les organisations miliciennes et la complexité du dispositif milicien dans le conflit ivoirien et dans le processus de paix.

Chapitre 3 – Le dispositif milicien dans le conflit ivoirien

L'objectif de ce chapitre est de présenter ce que nous choisissons d'appeler le « dispositif milicien ivoirien ». Nous empruntons cette terminologie à la littérature (Chauveau, Bobo, Kouassi et Moussa, 2012) car elle permet de saisir la complexité du fait milicien pendant le conflit. En effet, parler d'un dispositif milicien revient à reconnaître que les organisations miliciennes ne répondent pas à une logique univoque et monolithique. Au contraire, parler de dispositif consiste à relever que le processus de « milicianisation » est un processus multiforme à appréhender en fonction de son contexte. Ainsi, tout au long de cette partie, nous allierons contexte et facteurs pour rendre compte des dynamiques qui ont favorisé l'émergence des organisations miliciennes et voir la complexité de l'expérience combattante de ces organisations, expérience qui les place comme acteurs pertinents à inclure dans un processus de paix.

1. L'émergence des organisations miliciennes dans le conflit ivoirien

Dans le chapitre précédent, nous avons observé les facteurs qui ont favorisé la survenance du conflit ivoirien. Maintenant, nous nous attachons à analyser les dynamiques qui sous-tendent l'émergence des organisations miliciennes et le rôle qu'elles ont joué au cours du conflit en nous appuyant, notamment, sur la trajectoire de deux de nos acteurs, à savoir les Forces de résistance du Grand Ouest (FRGO) et le Groupement patriotique pour la paix (GPP).

1.1 Les dynamiques locales au cœur de la mobilisation des milices dans le conflit

Parler des organisations miliciennes ivoiriennes impose de revenir au contexte local dans lequel elles prennent forme. Ces organisations, qu'elles soient déployées en milieu rural ou urbain, s'inscrivent dans un ensemble de pratiques et perceptions localement ancrées qui expliquent leur mobilisation.

Les organisations miliciennes que nous observons sont composées majoritairement de jeunes de moins de trente-cinq ans (Chelapi-den Hamer, 2011). Ici, ce n'est pas tant l'âge au sens numérique qui compte mais plutôt la catégorie générationnelle à laquelle ces jeunes appartiennent. En effet, les auteurs (Banégas 2010, Chelapi - den Hamer 2011, Fofana 2011) qui ont écrit sur ces jeunes mobilisés dans les milices semblent les confiner dans une catégorie socio-économique qui se fonde sur des critères tels que l'activité économique, le statut matrimonial ou familial plutôt que sur l'âge.²⁰ De ce qu'il en ressort, un jeune est une personne qui est encore aux études (secondaires ou post-secondaires) ou qui exerce une activité génératrice de revenus très souvent informelle. Ce jeune qu'il soit responsable d'un ménage (c'est-à-dire marié) ou pas, vit dans une proximité géographique mais aussi morale avec la « grande famille » dans laquelle les rapports d'ainesse et de parenté, au sens large, sont importants. La structure sociale de laquelle émergent ces jeunes impose une soumission aux aînés sociaux qui ont le pouvoir de décision et le monopole du règlement des litiges au sein de la communauté. Toutefois, cette même structure concède aux

²⁰ Le concept de jeunesse est associé à différents narratifs au sein de la littérature. Il recoupe plusieurs définitions mais aussi plusieurs réalités sociales. Dans le cadre de notre étude, nous nous basons formellement sur des textes tels que la résolution 2250 des Nations-Unies mais aussi la Charte Africaine de la Jeunesse. La première reconnaît comme jeune, toute personne dont l'âge varie entre 15 et 25 ans et la seconde étend jusqu'à 35 ans. Si ces deux textes donnent des limites chiffrées à la jeunesse et sont reprises par les institutions et autres acteurs, sur le terrain, les limites ne sont pas fixes. La qualification de jeune est fluctuante et répond à des perceptions contextualisées.

jeunes une mission de protection de la communauté et des parents, ce que Banégas (2010 : 19) appelle la « protection lignagère »²¹.

À l'échelle locale, les déterminants de la mobilisation des jeunes s'inscrivent en grande partie dans cette économie morale de la mission de protéger la communauté. Cette mission se matérialise par l'existence de groupes d'auto-défense, d'associations de jeunesse ou de comités de surveillance composés de jeunes hommes principalement, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces organisations sont reconnues et acceptées par l'ensemble de la communauté comme porteuses de cette responsabilité de protéger. En guise d'exemple, lorsque les conflits fonciers surviennent en milieu rural, ce sont ces comités de jeunes qui sont chargés de mettre à exécution les décisions des aînés en vue de rétablir l'ordre. Cependant, plusieurs fois et notamment lors des accrochages interethniques à l'ouest du pays qui annoncent le conflit de 2002, les jeunes villageois endossent le rôle de régulateur social à la place de leurs aînés sociaux. Ils le font parce qu'ils estiment que ces aînés ne sont plus légitimes dans leur gestion de la communauté, gestion que ces jeunes considèrent comme étant trop favorable aux non-autochtones. C'est ce cas de figure que l'on constate, par exemple, dans la ville de Tabou, située au sud-ouest du pays où les conflits intercommunautaires ressemblent à de véritables pogroms au début des années 2000 (Banégas, 2010 : 26).

De part et d'autre des organisations²², cette mission de protection revient dans le choix individuel de s'engager. Bien que les revendications d'ordre politique, économique ou communautaire

²¹ Protection des parents au sens large (famille nucléaire, famille élargie) et du patrimoine foncier qui fait l'objet de vifs débats au sein des familles

²² Nous nous appuyons sur les travaux de terrain des auteurs tels que Magali Chelpi den-Hamer (2011), Richard Banégas (2010) et Moussa Fofana (2008) qui ont réalisé des entretiens avec des combattants de milices pour tirer nos conclusions.

soient généralement mises en avant, force est de constater que le fait milicien se construit et se consolide pendant le conflit sur des pratiques et perceptions sociales locales ainsi que sur des cadres d'action existants (organisations d'auto-défense, comités de surveillance ou vigilantisme) autour de la gestion de la sécurité communautaire. Par ailleurs, cette mission de protéger est reconnue et peut être aussi utilisée, de façon instrumentale, par des acteurs qui souhaitent profiter de ce « bras armé » pour atteindre leurs fins. C'est la thèse de Banégas (2010), lorsqu'il parle d'une privatisation de la violence qui passe par la militarisation de la jeunesse par le régime Gbagbo, au lendemain du coup d'état. Il confirme que cette pratique de milicianisation de la jeunesse s'inscrit dans un ensemble de perceptions et de pratiques déjà ancrées dans l'imaginaire collectif. Ceci nous conduit à nous intéresser plus précisément au processus de milicianisation et aux rôles joués par les organisations de jeunesse communautaires qui deviennent des organisations miliciennes.

1.2 Le rôle des milices comme appui des acteurs principaux

C'est à partir de septembre-octobre 2002, que l'architecture milicienne se met en place (Banégas, 2010 : 13). Selon l'auteur, qui a davantage travaillé sur les milices pro-Gbagbo, la stratégie milicienne du régime s'est réellement déployée dans le cadre du mouvement de contre-insurrection qui est lancé par le régime contre les insurgés responsables du coup d'état. À partir de ce moment, dans la partie sud du pays qui est contrôlée par les forces loyalistes, des groupes paramilitaires constitués de jeunes hommes et femmes civils sont opérationnels afin de répondre à l'appel au « sursaut national » lancé par le régime. Ce même scénario se déroule dans la partie

contrôlée par les Forces nouvelles qui appellent les jeunes hommes à s'engager pour le « *faso kèlè* » (Fofana, 2011 :9).

De part et d'autre, les belligérants principaux du conflit font appel à des forces supplétives composées de civils pour les soutenir dans l'effort de guerre. La littérature ne fait pas état d'une forte mobilisation par la contrainte de ces civils comme cela a pu être constaté dans d'autres conflits notamment au Libéria ou encore en Sierra Léone. Dans le cas ivoirien, il est davantage question de vastes campagnes de mobilisation déployant une rhétorique qui fait appel à des représentations et perceptions culturelles particulières pour rallier les jeunes. Dans la partie contrôlée par les Forces Nouvelles, le concept de « *faso kèlè* » a accompagné les campagnes de sensibilisation à la mobilisation. En effet, puisant dans la rhétorique identitaire et dans les revendications de quête d'égalité, les Forces Nouvelles ont pu cristalliser leur discours autour du

« *faso kèlè* », « qui est un concept porteur des valeurs telles que le courage, le sacrifice (...) la preuve de son attachement à la communauté, au faso » (Fofana, 2011 : 9). Le « *faso* » est la « représentation culturelle par excellence de l'espace villageois d'où l'on vient » (Fofana, 2011 :9). Il fait référence au terme de patrie, de région d'origine pour laquelle tout jeune homme se voit conférer une mission de protection et de défense en cas de menace. Cette mission est au cœur de la légitimité dont se prévalent les combattants qui s'engagent. Elle est aussi le socle de la reconnaissance et de l'acceptation communautaires dont bénéficient ces organisations. Cette reconnaissance, ils vont la réclamer dans le processus et notamment au moment des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (Montaz et Diallo, 2021). Le « *faso kèlè* » est ainsi la guerre pour la libération de la patrie. C'est principalement autour de ce concept que bien de jeunes au Nord se font enrôler soit individuellement ou collectivement aux côtés des « grands

frères », militaires de carrière pour la plupart, qui sont aux commandes. Comme nous le verrons par la suite, ces jeunes gens ne sont pas tous mobilisés dans le combat en tant que telle. Leurs fonctions sont ambivalentes, passant de la gestion des barrages routiers, à la surveillance sans même participer directement aux combats pour certains.

Si la littérature sur la mobilisation des jeunes aux côtés des Forces nouvelles est faiblement documentée, il n'en est pas ainsi de la mobilisation milicienne dans la partie contrôlée par le camp Gbagbo. En effet, les auteurs²³ font état d'une politique contre-insurrectionnelle qui systématise le recours à des groupuscules de jeunes existants dans les zones rurales et urbaines afin de remédier aux effectifs insuffisants des Forces loyalistes. Tout comme pour les enrôlés du camp des Forces Nouvelles, le discours mobilisateur du régime Gbagbo à l'égard des milices consacre l'idée d'une lutte de libération de la patrie contre des agresseurs internes et externes. Le mythe de l'autochtone qui serait menacé par l'étranger qu'il a gracieusement accueilli, ravive des velléités déjà présentes au sein des populations de l'ouest du pays, en proie, depuis la fin des années 1990, à des conflits fonciers récurrents (Akindès, 2004). C'est dans ce cadre qu'interviennent nos deux organisations : le GPP et les FRGO. Le GPP a été fondé à Abidjan aux premières heures de l'insurrection. Il se veut être la branche armée d'un vaste mouvement d'associations de jeunes patriotes issus principalement du monde étudiant et répondant à l'appel à la mobilisation du régime. Ce grand mouvement se dénomme la « Galaxie patriotique » et est dirigé par des figures célèbres tels que Charles Blé Goudé²⁴ qui est réputé pour ces discours ultranationalistes. Dans l'esprit de ces fondateurs, le GPP est perçu comme une armée de

²³Richard Banégas (2010), Chauveau, Bobo, Moussa, Kouassi (2012), Chelipi-Den Hamer (2011), Fofana (2011)

²⁴Charles Blé Goudé est un homme politique ivoirien proche du camp Gbagbo. Il est un des leaders de la Galaxie patriotique qui regroupe la multitude d'associations étudiantes dont fait partie le GPP.

réservistes venant en appui aux forces loyalistes qui les encadrent et les forment au combat (Banégas, 2010 : 31-32). D'ailleurs, dans ses rangs, on compte des jeunes étudiants mais également des personnes qui ont une connaissance du métier des armes (Banégas 2010 :32). Ces personnes, contrairement aux autres groupes miliciens que nous verrons, ont une plus grande et réelle expérience du combat à Abidjan aux côtés des forces loyalistes qui leur donnent carte libre dans les zones qu'ils contrôlent. Si les combattants du GPP ont eu une plus grande expérience combattante et ont servi d'appui concrètement à Abidjan, il ne faut pas réduire l'importance d'autres organisations telles que les FRGO qui ont aussi joué un rôle important en zone rurale, à l'Ouest.

Les FRGO sont constituées de différents groupes mobilisés dans le conflit en vue de préserver leurs villages des attaques de ceux qu'ils appellent les assaillants. Dès les premières heures du conflit, les autorités locales administratives et coutumières sensibilisent et encouragent la mobilisation des jeunes hommes, puisant dans le discours identitaire qui oppose les autochtones aux « étrangers assaillants ». Ces autorités locales principalement affiliées au régime Gbagbo relayent l'appel à la mobilisation patriotique. Les jeunes qui répondent à l'appel proviennent essentiellement des groupes d'auto-défense villageois déjà présents à l'ouest. S'il est vrai que certains groupes se créent pour la circonstance, force est de remarquer que pour la plupart, ils sont déjà existants. Leurs membres ainsi que la structuration de ces organisations restent les mêmes que celles des organisations villageoises déjà existantes (Chelipi-den Hamer, 2011). C'est afin d'harmoniser ces organisations de jeunesse rurales diverses que les FRGO sont créées. Il

s'agit d'un regroupement d'associations de sécurité communautaire dirigé par le chef milicien Maho Glofiehi²⁵ et mobilisé aux côtés du régime Gbagbo.

Ainsi, qu'il s'agisse des jeunes engagés pour le *faso kèlè* ou des jeunes miliciens du camp Gbagbo, tous s'engagent en tant que forces supplétives à l'un des acteurs principaux. Dans le conflit ivoirien, les organisations miliciennes n'ont pas émergé de façon unilatérale. Elles se sont mobilisées pour répondre à l'appel d'un des acteurs principaux et ont participé au conflit, à leur manière, aux côtés de l'acteur en question. Le rôle principal était donc celui d'appui. Cependant, ce rôle d'appui n'a pas empêché que ces organisations se démarquent dans leur participation au conflit. Dans la partie suivante, nous verrons les logiques d'action mises en place par ces organisations.

2. La complexité de l'expérience milicienne

Dans le conflit ivoirien, l'expérience milicienne prend une multitude de formes. La diversité qui entoure cette expérience est fonction de différents facteurs : le lieu où l'expérience est vécue, les logiques qui sous-tendent la mobilisation des organisations, les rapports entre organisations miliciennes et autres acteurs, etc. L'ensemble de ces éléments laisse entrevoir que l'expérience milicienne est un processus aux modalités complexes. Elle s'inscrit dans un cadre spatio-temporel évolutif et fait interagir différents types d'acteurs.

²⁵ Denis Maho Glofiéhi est un chef milicien issu de l'Ouest du pays. Il est adjoint au maire de la ville de Guiglo, membre du comité central du Front Populaire Ivoirien (parti du Président Laurent Gbagbo) et chef coutumier.

2.1 La dichotomie milice rurale versus milice civile dans l'expérience milicienne

La littérature suggère que l'expérience milicienne est différente selon qu'elle a lieu en zone rurale ou en zone urbaine (Banégas, 2010 : 6) Pour étayer ce propos, nous nous appuyerons sur la trajectoire de nos acteurs.

Comme nous l'avons mentionné dans les paragraphes précédents, le fait milicien s'est greffé à des pratiques et des cadres existants. En zone rurale, des groupes d'auto-défense existaient et fonctionnaient déjà. En ville, des comités de surveillance de quartiers et des organisations de jeunesse estudiantine notamment, se démarquaient en s'occupant de la sécurité des campus par exemple. La gestion de la sécurité par des groupes de jeunes est antérieure au conflit. Toutefois, même si ces organisations existaient, avec l'avènement du conflit, elles sont confrontées à des pratiques et des circonstances nouvelles.

Selon Banégas, c'est à partir de septembre 2002 que s'opère la « milicianisation de l'espace rural » ivoirien (Banégas, 2010 :14). Selon lui, le processus de milicianisation débute lorsque le régime commence ouvertement à s'appuyer sur ces structures parallèles informelles « où se mêlent inextricablement les réseaux d'influence politiques, économiques, militaires et paramilitaires » (Banégas 2010 : 14). La mise en place d'un tel espace d'interaction entre le Haut et le *bas rural*, permet aux organisations rurales sommairement structurées pour les besoins de leur communauté de se réinventer et devenir de véritables groupes paramilitaires. La milicianisation se produit lorsqu'il y a militarisation des organisations. Cette militarisation se matérialise par les dons d'équipements (armes à feu et armes blanches, gourdins, etc.) et la

formation militaire des membres de ces organisations par les forces armées régulières (Banégas 2010 : 17). Il faut dire qu'en milieu rural, mais aussi en milieu urbain, le processus de milicianisation a été perçu comme une réelle opportunité d'accès à divers types de ressources tant symboliques (prestige social du fait d'être proche du pouvoir) que matérielles (rémunérations en nature et en argent)

Cependant, le processus de milicianisation rural reste limité. Les organisations rurales bien que restructurées, disposent de très peu de moyens et restent pour la plupart cantonnées à des activités sécuritaires traditionnelles. En effet, les milices qui émergent ont une structure de base de type associatif. Leurs activités sont intermittentes et leur organisation est informelle avec un chef des jeunes et un bureau très peu fonctionnel en pratique. Fonctionnant sur la base de ce qui peut être appelée la solidarité villageoise qui privilégie plutôt des dons en nature que des dons monétaires, ces organisations disposent de très peu de fonds financiers. Lorsque le conflit éclate, elles passent par un processus de redynamisation sous l'impulsion des autorités locales qui les réorganisent : ils ont des présidents clairement établis, une trésorerie chargée de gérer les fonds qui leur sont alloués par les cercles du pouvoir, et des responsables et agents chargés de différentes tâches précises et nécessaires pour mener leurs activités sécuritaires (Chauveau et Bobo, 2003). Banégas (2010 : 17) parle de la pratique du « roadblocking » ou encore du barrage routier pour décrire la principale activité de ces organisations miliciennes rurales. La pratique du barrage consiste à établir des frontières de fait (des barrages routiers) à l'aide de bois ou de matériels en métal, aux entrées des villages afin de filtrer les déplacements de personnes à la recherche de potentiels assaillants. Si ces « barragistes-miliciens » suspectent un individu, ils le conduisent au camp des forces armées loyalistes le plus proche. Ils ont réalité très peu de marge

de manœuvre. Leurs actions sécuritaires ne diffèrent pas grandement de ce qu'ils ont l'habitude de faire en temps de paix. C'est le cas des FRGO qui connaissent une expérience combattante intermittente mais qui ont comme principale activité cette pratique du barrage. Dans la réalité, l'expérience milicienne de nombreuses de ces organisations miliciennes rurales n'est pas celle de la violence guerrière comme il a pu être constatée pour les organisations miliciennes en ville.

En milieu urbain, et principalement dans la ville d'Abidjan, les organisations miliciennes disposent d'une structuration interne et de moyens plus importants que celles des zones rurales. Dans l'espace urbain, les milices comme le GPP sont enrégimentées aux côtés des forces régulières dès les premières heures du conflit pour empêcher la prise d'Abidjan par les Forces Nouvelles. Fort de sa structure qui est déjà très hiérarchisée avec des chefs qui se font appeler « généraux » ou « lieutenants » et de ses membres qui sont déjà aguerris aux combats de rue et au maniement des armes (blanches principalement), le GPP prend part au conflit dans les campus et les communes populaires d'Abidjan pour repousser les rebelles. Comme le rappelle Banégas (2010 :38), l'on assiste à une militarisation et une milicianisation de la jeunesse étudiante et le GPP est perçu comme une véritable armée de jeunes réservistes qui vient en renfort aux forces armées régulières. Ce faisant, cette organisation dispose d'une expérience combattante plus forte que celles des zones rurales qui sont reléguées à des activités de protection et de prévention.

Cependant, comme nous le verrons dans la partie suivante, les formes que prennent l'expérience milicienne ne sont pas fixes. Elles évoluent en fonction des phases du conflit. Il est donc possible que des organisations qui ont une expérience combattante au début du conflit passent à des fonctions de type vigilantisme tandis que celles qui étaient reléguées à ces dernières fonctions évoluent vers une fonction de nature belliqueuse ou guerrière, bien qu'intermittente.

2.2 Les logiques d'action du dispositif milicien : La composante guerrière et la composante vigilantiste

S'il est pertinent d'avancer qu'un processus de milicianisation - c'est-à-dire le recours systématique par les acteurs principaux à des forces supplétives civiles pour l'effort de guerre - est enclenché dès septembre 2002, force est de relever que le dispositif milicien qui est mis en place recoupe plusieurs composantes qu'il convient d'analyser.

Si la littérature associe principalement le terme « milice » à l'idée de militarisation ou d'engagement guerrier (Banégas 2010, Banégas et Marshall-Fratani 2003), certains (Chelpi-den Hamer, 2011) relèvent à juste titre une variation dans les modalités de l'engagement en fonction des phases que prend le conflit. En effet, le conflit ivoirien connaît une temporalité qui fait alterner des phases sporadiques de combat et des phases plus longues d'accalmie. La phase de combat la plus importante et la plus déterminante est celle qui a lieu dès septembre 2002 jusqu'au printemps 2003. C'est à ce moment que les organisations d'auto-défense et les autres formes locales de mobilisation (mouvements étudiants en ville, confréries de chasseurs traditionnels au Nord) sont restructurées et formées pour venir en appui aux acteurs principaux. Dans cet état de ni paix ni guerre, les milices restent fonctionnelles mais expérimentent différentes logiques d'action.

Au plus fort du conflit, à l'automne 2002, dans la partie Sud du pays qui tombera sous le contrôle du régime Gbagbo et notamment à l'Ouest, les milices soutiennent les contingents des forces armées régulières pour récupérer des villes importantes telles que Toulepleu, Bloléquin, Bangolo

(Chelpi-den Hamer, 2011 : 11). Si Abidjan est sécurisée grâce aux forces armées régulières soutenues par des milices urbaines de jeunes patriotes telle que le GPP, l'Ouest reste un défi majeur en raison de son importance économique pour le pays. Chelpi-den Hamer qui réalise des entretiens avec des jeunes miliciens de l'Ouest, rapporte que l'enjeu stratégique que représente cette zone motive grandement les jeunes autochtones à se mobiliser pour préserver leur communauté. Dans ses écrits, elle relève que les milices qui interviennent dès les premières heures à l'Ouest sont formées de jeunes villageois autochtones qui vont au combat avec l'expérience acquise dans les groupes d'auto-défense. Pour la circonstance, ils se mobilisent et prennent des dénominations telles que l'Alliance Patriotique Wê (AP-Wê), le Mouvement ivoirien pour la libération de l'ouest de la Côte d'Ivoire (MILOCI), le Front de Libération du Grand Ouest, etc. Ce sont ces milices qui vont former par la suite les Forces de Résistance du Grand Ouest (FRGO) en 2005. Dans la partie nord du pays, contrôlée par les Forces Nouvelles, cette milicianisation guerrière va aussi avoir lieu lorsque des groupes locaux chargés de la gestion de la sécurité tels que les confréries de chasseurs traditionnels, les « Dozo », vont prendre part au conflit en zone rurale pour sécuriser les territoires acquis par les Forces Nouvelles. Ainsi, c'est au moment de la phase ouverte du conflit que certaines milices expérimentent concrètement la composante guerrière du conflit, aux côtés de leurs alliés.

Au début du printemps 2003, lorsque les affrontements deviennent de moins en moins récurrents et qu'une ligne de démarcation divise le pays entre les territoires conquis par l'un ou l'autre camp, les organisations basculent dans le vigilantisme. En effet, pour les acteurs, il est question de préserver et d'administrer les territoires contrôlés. Dans cette optique, ces milices qui sont calquées sur le modèle d'auto-défense villageois renouent avec leurs activités traditionnelles de

maintien de l'ordre et de surveillance à travers la pratique du barrage. En réalité, ces milices renouent avec leur vocation première qui n'est pas le combat, mais plutôt « l'intimidation et la contention d'ennemis domestiques » (Chauveau, Bobo, Kouassi et Moussa, 2012 : 23). Ainsi, nous observons que le dispositif milicien, dans son aspect militarisé, et guerrier, est davantage intermittent et discontinu dans le conflit. C'est la composante vigilantiste qui est la plus marquée dans l'expérience milicienne. Les organisations restent fortement enchâssées dans cette composante car elle représente, en fait, leur vocation initiale de protection de la communauté.

3. Considérations finales du chapitre

Tout au long de ce chapitre, nous avons observé le dispositif milicien dans son émergence et dans ses manifestations. Nous avons pu voir que les organisations miliciennes sont issues d'un cadre contextuel et qu'elles sont le produit de dynamiques locales qui favorisent et encadrent de telles formes de mobilisation. Il a aussi été question de revenir sur la complexité de l'expérience milicienne pour montrer que le processus de milicianisation est un processus multiforme et différencié en fonction du contexte. Mais aussi, qu'il s'agit d'un processus qui comporte différentes composantes qui alternent entre elles au gré de certains facteurs spatio-temporels notamment.

Chapitre 4 – L’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix : réalité ou mirage?

Le processus de paix ivoirien a officiellement débuté en janvier 2003 avec les accords Kléber de Linas-Marcoussis en France. Il a officiellement pris fin en juin 2015 avec la fin annoncée des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR). Dans ce chapitre, nous nous intéresserons au traitement de la question milicienne par les différents acteurs impliqués dans le processus. Nous verrons que les organisations miliciennes n’ont pas pris part aux négociations formelles en tant que parties autonomes. Cependant, cela ne signifie pas que celles-ci ont été en reste du processus dans son ensemble. Nous avançons qu’elles ont eu l’opportunité de prendre part au processus par le biais de ce que nous appelons des *mécanismes informels d’inclusion*.

1. Une absence des instances de négociation formelles

Les organisations miliciennes ont connu une attention particulière dans les différents accords et autres instruments formels du processus. Leur inclusion dans le programme de désarmement, qui est un des projets phares du processus, est mentionnée et confirmée dans tous les accords de paix. Cependant, il est frappant de voir qu’aucune de ces organisations n’a été conviée à prendre part officiellement aux pourparlers officiels. Nous verrons les raisons derrière une telle absence dans les instances de négociations formelles.

1.1 Un processus formel fragile et instable

Le processus de paix ivoirien rend compte de toute la complexité qui entoure les négociations formelles. Celles-ci ont un caractère fluctuant et sont sujettes à des phases de blocage et déblocage qui peuvent fragiliser le processus. Dans le cas ivoirien, le processus sera marqué par une importante instabilité et cela se fait sentir dès les premiers accords.

En janvier 2003, lorsque le premier accord de paix est signé à Linas-Marcoussis en France, le pays est déjà divisé en deux et des affrontements violents continuent d'avoir lieu malgré plusieurs appels à cessez-le-feu. Diverses mesures ressortent de cet accord mais les plus importantes sont la mise en œuvre du programme de désarmement, la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale composé de représentants des parties signataires de l'accord et enfin la préparation du scrutin présidentiel. Il est important de souligner d'emblée que les parties signataires sont les mouvements rebelles (le MPCI, le MPIGO et le MJP) qui formeront quelques semaines plus tard les Forces Nouvelles, le parti au pouvoir de Laurent Gbagbo à savoir le Front Populaire Ivoirien (FPI) et son allié l'Union pour la démocratie citoyenne (UDCY) et enfin, les principaux partis d'opposition dont le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire de Bédié.

Au lendemain de Linas-Marcoussis, les parties définissent les modalités pratiques de démarrage du processus. En plus des règles relatives au gouvernement de réconciliation nationale, un plan conjoint des opérations (PCO) de démobilisation, désarmement et réinsertion est signé le 09 janvier 2004 par les chefs d'état-major du camp Gbagbo et des Forces Nouvelles et affirme que :

L'ensemble des recrues enrôlées depuis le 19 septembre 2002 sont à démobiliser. (...) Les groupes civils nationaux (milices et dozoz) sont à désarmer et à démanteler. Les mercenaires et enrôlés étrangers en Côte d'Ivoire sont à désarmer et à démobiliser (Jeune Afrique, 2005).

Si ces instruments formels de sortie de crise mentionnent les milices et reconnaissent leur implication dans le conflit en recommandant leur démobilisation et le désarmement, ils ne les consacrent pas comme des acteurs de premier plan. Ils ne leur confèrent aucune responsabilité dans le cadre du processus. Ils ne les font pas participer aux discussions. La disposition (3.g) de l'accord de Linas Marcoussis leur accorde le même statut que celui de mercenaires qui sont des forces d'appui mobilisées à la solde d'un des principaux belligérants du conflit. Ces derniers doivent être démobilisés et cela est à la charge du gouvernement de réconciliation nationale.

C'est particulièrement sur la question du désarmement que le processus sera le plus fragilisé. En effet, dès 2004, malgré l'adoption du Plan conjoint des opérations, des combats ont lieu à l'ouest entre les milices progouvernementales et les éléments armés des Forces nouvelles. Face à cette recrudescence de la violence, à partir d'octobre 2004, des négociations se tiennent au Ghana, donnant lieu aux accords d'Accra qui confirment les dispositions du PCO en insistant sur l'urgence de procéder à la démobilisation et au désarmement des groupes paramilitaires et milices des deux camps (Chelapi-den Hamer, 2015 : 8). Cependant, quelques semaines plus tard, la branche politique des Forces Nouvelles fait savoir qu'elle refuse de faire désarmer ses groupes au vu des faibles avancées politiques en matière de désarmement des milices progouvernementales à l'ouest notamment. Il faut rappeler que l'ouest du pays est un point névralgique dans le conflit car les villes et villages appartenant aux territoires conquis par l'un ou l'autre des camps sont voisins et que des combats récurrents ont lieu entre les milices rurales chargées de veiller aux

frontières entre les zones (voir carte en Annexe). Le dialogue restera suspendu entre les belligérants pendant plusieurs mois et le processus reste bloqué malgré plusieurs interventions de tierces parties.

En avril 2005, une autre phase de négociations est ouverte donnant lieu aux accords de Prétoria. Il est fixé une nouvelle date pour le lancement effectif du processus de désarmement, le 15 mai 2005. Malheureusement, en début juin, des évènements violents ont lieu à l'ouest et une fois de plus, le désarmement est différé et le dialogue suspendu entre les parties. Il faut attendre jusqu'en mars 2007, avec les accords politiques de Ouagadougou (APO) qui prônent un dialogue direct entre Ivoiriens sans l'intermédiaire des acteurs internationaux, pour que les choses avancent réellement, tant au niveau du gouvernement de réconciliation qui a finalement à sa tête le secrétaire général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, et du programme de DDR avec la création du centre de commandement intégré (CCI) qui est responsable de la partie militaire du processus de désarmement et le programme national de réinsertion et réhabilitation communautaire (PNRRC), responsable de la réintégration à la vie sociale des ex-combattants (Chelpi-den Hamer, 2015 : 9). Le processus aura des avancées certes importantes mais toujours timides. Ce n'est qu'après la crise post-électorale de 2010-2011, qu'il connaîtra une réelle effectivité, avec la création en 2012, de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR) qui remplace toutes les structures antérieures (Chelpi-den Hamer, 2015 :11). Cette dernière structure sera à la base de changements importants comme la revalorisation du « filet de sécurité » qui passe de 499 500 FCFA à 800 000 FCFA par combattant avec des modalités de déboursement assouplies et la création de sites de resocialisation pour faciliter le retour à la vie civile des ex-miliciens et leur acceptation dans la communauté. À la fin

janvier 2015, sur 74 068 combattants, 46 031 sont réintégrés selon l'ADDR (Chelpi-den Hamer, 2015 :12). Mais en date du 30 juin 2015, qui marque la fin officielle du processus de DDR, plus de 10 000 ex-combattants manquent encore à l'appel (Jeune Afrique, 2015).

Ce bref aperçu chronologique du processus montre qu'il a été caractérisé par une discontinuité importante. Les différentes phases de suspension et de blocages l'ont retardé et fragilisé car elles étaient souvent suivies de rupture totale de dialogue et de retour à la violence. Le report constant des dates butoirs pour la mise en œuvre des actions concrètes de désarmement ainsi que la résurgence des hostilités témoignent des tentatives de sabotage récurrentes et rendent compte de l'instabilité qui a marqué ce processus. Cela étant dit, force est de relever un point important. En effet, bien que régulièrement mentionnées dans les accords et impliquées dans la résurgence de la violence pendant le processus, les organisations miliciennes ne sont pas conviées à prendre part aux accords. Elles sont absentes des pourparlers. Dans les parties qui suivent, il est question de s'interroger sur les raisons d'une telle absence.

1.2 Les organisations miliciennes : des acteurs illégitimes ?

Dans cette partie, il est question de s'interroger sur une potentielle cause de l'exclusion des organisations miliciennes des négociations formelles. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces organisations n'ont pas assisté aux différents pourparlers formels bien qu'elles aient pris effectivement part au conflit et qu'elles aient été au centre des débats sur des questions importantes du processus telle que celle du désarmement. Il convient ici de voir si leur absence aux négociations peut trouver une explication dans le concept de légitimité tel qu'il peut être appliqué par les acteurs en charge du processus.

Comme nous l'avons indiqué dans notre cadre théorique, le concept de légitimité renvoie à deux notions importantes : la notion de motivation et la notion de reconnaissance. Pour les adeptes de la dichotomie *rapacité versus revendication* qui fait débat au sein de la littérature (Collier et Hoeffler, 2000,2004), la légitimité d'un acteur est reconnue lorsqu'il a des revendications dites politiques et collectives par opposition à des motivations de profit privé. La dichotomie entre motivations légitimes et non-légitimes établit une distinction entre les acteurs avec lesquels un dialogue est possible et ceux avec qui toute interaction devrait être prohibée. À cette notion de motivation, s'ajoute celle de la reconnaissance. La légitimité d'un acteur peut aussi s'observer lorsqu'il jouit d'une reconnaissance sociale et qu'elle se matérialise par une acceptation du contrôle de l'acteur par les populations. Pour les acteurs en charge des processus de paix, l'observation de cette légitimité peut permettre d'identifier les acteurs pertinents à inclure dans un processus de paix.

En ce qui concerne les organisations miliciennes, la question de légitimité peut s'apprécier à différents niveaux. En premier lieu, en ce qui a trait aux motivations des acteurs, les combattants de ces organisations affirment que leur mobilisation se fonde sur des revendications politiques et collectives. Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, leur engagement s'inscrit dans une forme de responsabilité sociale face à une menace perçue contre leur communauté d'origine. Les auteurs (Fofana 2011, Chelpi den-Hamer, 2011) qui ont interviewé les jeunes combattants de ces milices relèvent que très peu d'entre eux affirment s'être engagés pour des incitatifs purement économiques et d'ordre privé. Nombreux sont ceux qui ont servi bénévolement en tant que barragistes-miliciens aux entrées des villages pour protéger leurs communautés. Toutefois, il ne faut pas omettre le poids d'une rétribution symbolique qui peut résulter du simple fait d'avoir

pris les armes pour tel ou tel acteur Par ailleurs, en ce qui relève de la reconnaissance sociale, ces milices jouissent d'un important appui communautaire qui se matérialise par des actes symboliques tels que les paroles de bénédiction des parents avant que le jeune combattant n'aille en formation, le maintien du lien avec la famille d'origine, les dons en nature ou en argent pour le matériel dédié à la protection, etc. (Fofana,2011 : 14). Les organisations puisent leur légitimité en s'érigeant en tant que protectrices de ces communautés et les communautés semblent leur reconnaître une certaine légitimité.

Cependant, bien qu'elles présentent une forme de légitimité sociale, ces organisations miliciennes ne sont pas incluses dans les processus de négociation. Nous avançons que deux éléments, *la capacité et l'autonomie d'action*, sont importants pour comprendre l'absence des organisations aux négociations formelles, malgré leur légitimité. La notion de capacité renvoie aux ressources financières et matérielles qui permettent à un acteur de concrétiser différents types de projets dont le projet de violence. L'autonomie, elle, peut se comprendre comme la faculté de l'acteur à mobiliser de façon indépendante les moyens de sa survie et de son action dans le conflit. L'observation empirique du dispositif milicien (chapitre III) dans le conflit ivoirien montre que les organisations miliciennes ivoiriennes sont fortement dépendantes dans leurs capacités, des acteurs auxquels elles sont alliées. Leur structuration, leur organisation et leurs moyens proviennent essentiellement de ces acteurs principaux. Ce faisant, elles n'apparaissent pas comme des acteurs autonomes mais plutôt comme des factions de ces acteurs principaux auxquelles elles sont associées. À cet effet, dans la nomenclature faite par les structures en charge du DDR, reprise par les médias et les articles de l'époque, les groupes armés ciblés étaient divisés en quatre principaux sous-groupes : les éléments de l'ex-rébellion (Forces Nouvelles), les milices

progouvernementales, les éléments associés aux Forces Nouvelles et les éléments de l'armée ivoirienne (Abidjan.net, 2010). Cette catégorisation permet d'entrevoir que, dans le profilage des combattants qui est opéré par les acteurs en charge du processus, les groupes armés telles que les milices et autres structures paramilitaires, sont considérés comme des éléments associés aux belligérants principaux et non comme des acteurs autonomes de ces derniers. Cette perception peut également s'observer dans le texte de l'accord de Ouagadougou (2007, disposition 3.2.2) qui stipule que les Parties (Forces nouvelles et Régime Gbagbo) conviennent d'accélérer le démantèlement et le désarmement des milices. Nous savons qu'à partir de 2006, le régime Gbagbo va être le premier à procéder au démantèlement de ses milices dans la zone ouest du pays. Ainsi bien qu'elles jouissent d'une certaine légitimité communautaire, ces milices ne sont pas pour autant considérées comme des acteurs autonomes destinés à être parties au processus. Elles sont considérées comme des forces associées aux acteurs principaux desquelles elles sont dépendantes en termes de capacités.

Cependant, si telle est la perception des acteurs en charge du processus, il faut relever que la littérature (Nilsson et Soderberg Kovacs, 2011) recommande de porter attention aux dynamiques au sein des groupes dans le cadre des processus de paix. En effet, la présence de dissensions internes peut emmener des membres à adopter des comportements déviants (mutinerie violente par exemple, pillage) qui ont pour effet de saboter le processus. Nous verrons ces différentes possibilités dans la section suivante.

1.3 Les organisations miliciennes : des saboteurs du processus de paix?

Autant les processus de paix favorisent des négociations entre des acteurs qui souhaitent trouver une issue au conflit, autant ils génèrent des saboteurs (Stedman, 1997 :6), prêts à les mettre à mal de différentes façons. À cet effet, la littérature distingue différents types de saboteurs. Il peut avoir des saboteurs internes qui démontrent une volonté initiale de prendre part au processus pour ensuite revenir sur leur engagement et des saboteurs externes, qui sont en dehors du processus et usent de différents moyens qui peuvent avoir pour effet de le dérailler (Stedman 1997, Zahar 2008).

Bien qu'elles soient absentes des cadres de négociations formelles, les organisations miliciennes influencent le cours de négociations à cause de certaines de leurs actions sur le terrain. Si la cartographie des acteurs faite par les instances en charge du processus relègue les milices au rang de forces secondaires du conflit, ces instances prennent très vite la mesure du caractère non négligeable de ces organisations. Si leurs actions n'ont pas ouvertement la vocation de saboter le processus, il n'en demeure pas moins qu'elles ont eu pour effet de le ralentir comme en témoigne les incessantes suspensions ou ruptures de dialogue entre les acteurs.

La question du sabotage peut se poser en ce qui concerne les organisations miliciennes dans le processus ivoirien de différentes manières. Bien que la littérature (Chauveau, Bobo, Kouassi et Moussa, 2012) rapporte que les organisations miliciennes ont pris part au conflit de façon intermittente et qu'elles ont eu tendance à s'investir majoritairement dans des fonctions de type vigilantiste (fonction de surveillance, de contrôle des barrages), il ne faut pas minimiser leur rôle dans le conflit afin de comprendre les raisons pour lesquelles la question de leur désarmement

est sensible dans le processus. En effet, au cours des négociations, lorsque les questions de désarmement et de démantèlement des milices étaient soulevées, les positions se durcissaient entre les acteurs. Pour les Forces Nouvelles, les groupes paramilitaires qui leur étaient associés constituaient une frange importante de leurs effectifs comme en témoigne Fofana (2011). Pour le régime, les milices progouvernementales à Abidjan et dans l'ouest du pays jouaient un rôle de renfort important aux forces armées régulières qui étaient en effectif réduit pour contenir leurs adversaires. C'est ce qui explique que dans un premier temps, aucun des acteurs principaux n'était prêt à désarmer et démobiliser ses forces supplétives. Aussi, comme nous l'avons déjà mentionné, ce sont ces milices qui assuraient principalement la surveillance et certaines autres fonctions de police dans ces territoires à travers leurs barrages routiers. Ces fonctions s'avéraient importantes dans un contexte de ni paix ni guerre comme c'était le cas après l'été 2003 pour surveiller les territoires sous contrôle. Chelpi-den Hamer (2015 : 13) relève que les ruptures de dialogue entre les acteurs principaux étaient régulièrement précédées ou suivies d'épisodes de violence impliquant ces organisations miliciennes. Ainsi, ces organisations constituaient déjà une pierre d'achoppement dans le processus entre les belligérants principaux.

C'est dans la phase pratique du démantèlement et de la démilitarisation que certaines organisations vont avoir des attitudes qui compromettent le processus. En effet, ces dernières vont initialement refuser de se soumettre aux différentes opérations d'identification qui sont lancées à partir du début de l'année 2006 par les structures créées dans le but de mettre en œuvre le programme de DDR. C'est principalement le cas des milices progouvernementales, qui considèrent que les actions du programme de DDR favorisent les éléments associés aux Forces Nouvelles en leur offrant notamment une intégration plus facile dans l'armée et un accès

privilegié aux allocations financières destinées aux démobilisés. Cette disparité de traitement est avérée dans la mesure où 47 936 des effectifs des Forces Nouvelles (combattants et éléments associées) bénéficient des dispositifs DDR contre 23 910 issus des effectifs des milices progouvernementales et des éléments de l'armée régulière ivoirienne en date de 2013. Toutefois, ce chiffre est à nuancer dans la mesure où les milices progouvernementales ne facilitent pas leur collaboration avec les agents du programme également en leur refusant l'accès à eux (Chelpi-den Hamer, 2015 : 18). D'ailleurs, pour marquer leur refus d'obtempérer au programme, très peu de combattants miliciens vont se faire identifier pendant la première phase de démantèlement. Seuls 981 miliciens se présenteront et 108 armes et 6 975 munitions seront récupérées (Chelpi-den Hamer, 2009). Cela va entraîner une première suspension de l'opération de démantèlement.

En 2006, aucune réaction du régime Gbagbo n'est rapportée face au refus de ses milices de se faire démobiliser. C'est après les accords de Ouagadougou, en 2007, pour éviter une recrudescence de la violence, que le régime va précipiter le démantèlement de ses milices en offrant une enveloppe de 280 millions de FCFA aux chefs de milices (Chelpi-den hamer, 2009 : 5). Cette précipitation sera dénoncée par les combattants de rang des organisations miliciennes pro-gouvernementales comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Toutefois, cette situation qui rend compte des divergences de positions et d'intérêts au sein d'un même groupe, va avoir des implications dans le traitement de l'inclusion des organisations miliciennes et dans la perception qu'elles auront de cette inclusion. Nous verrons que de part et d'autre des camps, les organisations miliciennes vont dénoncer un traitement injuste de la part de leurs alliés et certaines iront jusqu'à se mobiliser contre ces derniers pour renégocier leur statut, faisant planer une menace pour le processus (Montaz et Diallo, 2021).

Par ailleurs, dans les territoires dans lesquels elles sont implantées, ces organisations mettent en œuvre une véritable politique d'extorsion menée avec violence à l'encontre de certaines populations, nuisant aux tentatives de pacification de certaines zones clés du conflit comme il est préconisé dans les différents accords. C'est ce que Banégas (2010 :11) appelle la « protection/extorsion » pour rendre compte de cette pratique qui consiste à extorquer de l'argent et autres éléments de valeur aux populations civiles notamment étrangères (généralement allochtones et allogènes) suspectées proches du camp adverse et qui transitent dans leurs barrages. Ces différentes formes de violence qui impliquent les organisations miliciennes ont pour effet de ralentir les efforts de paix sur le terrain et de durcir les positions des acteurs dans les négociations formelles.

C'est afin de faire face à ces défis qu'a pris forme un ensemble de mécanismes informels. Nous avançons que l'absence des instances formelles ne signifie pas que ces organisations ont été en marge du processus en lui-même. Comme nous l'avons mentionné, ces organisations miliciennes ont eu des actions qui ont pour effet de ralentir le processus. Mieux, elles ont pu bénéficier d'une inclusion dans le processus en ayant la possibilité de donner leurs avis et de négocier certains points relatifs à leur sort. Nous verrons que cela a été possible grâce à des mécanismes plus informels d'inclusion.

2. Une inclusion informelle réservée aux organisations miliciennes

Dans cette partie, nous avançons l'idée selon laquelle, les organisations miliciennes ont été incluses dans le processus de paix ivoirien par le biais de mécanismes informels. Ces mécanismes

informels ont permis à ces entités de négocier des gains propres dans le processus. Il est question de revenir sur les éléments qui ont favorisé cette inclusion informelle et d'en voir les pratiques concrètes.

2.1 L'importance des réseaux de sociabilité informels dans l'inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix

Afin de comprendre l'importance des réseaux de sociabilité dans le processus d'inclusion informel des organisations, il convient de revenir sur les logiques de mobilisation des milices dans le conflit. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre III, les organisations miliciennes se sont formées et ont émergé en soutien aux acteurs principaux du conflit. À cet effet, divers canaux de mobilisation ont été utilisés pour les inciter à l'engagement. La particularité de ces canaux de mobilisation est qu'ils se sont établis sur des réseaux sociaux informels. Par réseaux sociaux informels, nous faisons référence à un ensemble de liens sociaux entre des individus qui transcendent les règles formelles d'appartenance et d'interaction sociales traditionnelles telles que la filiation, le mariage, la parenté, etc. En effet, ce qui caractérise l'informalité de ces réseaux, c'est qu'ils se créent au creuset d'une communauté de valeurs, de situations et dans notre cas, d'engagements socio-politiques. Dans ces réseaux, il existe une sorte d'entente collective spontanée, malgré l'absence de règles clairement établies, et acceptée de façon tacite par les individus.

Dans notre cas d'étude, les réseaux de sociabilité informels que nous voulons mettre de l'avant sont ceux qui ont joué un rôle dans le cadre de la mobilisation politique des organisations miliciennes. Ce sont ces mêmes réseaux qui seront activés dans le cadre du processus de paix. En

effet, Chelpi-den Hamer (2011) parlant des canaux de la mobilisation des jeunes miliciens de l'ouest, rappelle que les associations villageoises de jeunesse, les amicales de ressortissants d'un même village, les mouvements et autres forums estudiantins, les forums de sympathisants de partis politiques, ont été des espaces où se sont tissés les liens sociaux politiques qui ont favorisé l'engagement des organisations miliciennes dans le conflit. Ces espaces de socialisation politique ont été massivement utilisés comme plateformes d'interaction entre les acteurs principaux et les organisations miliciennes. C'est à travers ces réseaux de sociabilité que les alliances sont créées et entretenues avant et pendant le conflit. Dans ces réseaux, certaines personnes clés agissent en tant que courroie de transmission entre le haut et le bas. Il s'agit des chefs de milices, des représentants politiques (préfet, député, maire) et autorités coutumières locales.

Dans le cadre du processus, ces mêmes réseaux informels vont servir différents objectifs. En premier lieu, ils vont jouer le rôle de plateforme d'expression entre les acteurs principaux et les organisations miliciennes et plus particulièrement, être un moyen de pression et d'action pour ces dernières. Ces réseaux se créent et s'entretiennent dans des espaces tout aussi informels. En effet, face aux tournures que prennent les négociations formelles entre les belligérants principaux, certaines organisations miliciennes proches du camp Gbagbo expriment leur mécontentement par rapport aux décisions que prennent le régime. C'est le cas du Groupement des Patriotes pour la Paix (GPP) qui constitue le bras armé du grand mouvement des Jeunes patriotes à Abidjan. Ces jeunes issus du milieu universitaire pour la plupart et intégrés dans les rangs des milices urbaines tel que le GPP vont aller jusqu'à mobiliser des marches à Abidjan pour s'insurger contre certaines dispositions des accords en 2004 qui imposent des concessions au régime Gbagbo en faveur des insurgés (Le Monde, 2004). De telles actions sont rendues possibles

parce que le mouvement des jeunes patriotes « s'est imposé comme un véritable mouvement social, étendant son emprise sur l'espace public avec la création de nombreuses structures de mobilisation » (Banégas, 2010 : 2). Concrètement, ces structures correspondent à des espaces informels comme des jardins publics, des terrains vagues de quartiers, des coins de rues, des kiosques à journaux dans lesquels, « micro en main, les orateurs galvanisent leurs troupes » (Banégas, 2010 :6) en diffusant les mots d'ordre du pouvoir dans un registre ultranationaliste, qui dépeint une Côte d'Ivoire attaquée par des étrangers qu'elle a chaleureusement accueilli sur son sol. Mais surtout, ces espaces sont des lieux de socialisation politique et de débats comme l'illustrent les appellations qui leur sont données par l'auditoire : ce sont des « agoras », des « parlements » dans lesquels les militants viennent juger les actions du régime et faire des propositions (Banégas, 2010 : 8-9). L'auteur rappelle que si ces structures ont servi le pouvoir de Gbagbo dans la mobilisation militante et milicienne, elles se sont aussi imposées comme un véritable contre-poids face au régime, dénonçant ouvertement certaines de ses prises de position dans le processus comme le démontre les marches de 2004. À travers les différents espaces informels dans lesquels elles peuvent exprimer leurs points de vue et être entendues, les organisations parviennent à faire pression sur le régime Gbagbo qui retarde la prise de certaines décisions, notamment celle concernant les critères d'éligibilité à la Présidence pour Alassane Ouattara (Chelipi-den Hamer, 2015 :9). Ceci a pour effet de ralentir les négociations formelles.

En outre, ces réseaux informels vont également servir de cadres de facilitation entre les acteurs principaux et les organisations miliciennes. Comme nous l'avons mentionné dans les paragraphes précédents, la mise en œuvre pratique des modalités du désarmement des milices a fait l'objet de résistances au sein des milices. C'est le cas à partir de 2007 où le régime se voit obliger de

procéder au démantèlement de ses milices de l'ouest du pays en conformité avec les dispositions 3.2.2 des accords de Ouagadougou que nous avons mentionné plus haut. Dans ce cadre, Chelpi-den Hamer (2015 :10) rapporte que, face aux grognes des combattants de rang qui doivent se démobiliser sans garantie de recevoir une allocation financière en retour, le régime va passer par les chefs de milices et les autorités politiques locales. Ces derniers serviront d'intermédiaire pour « calmer » les combattants en leur remettant des enveloppes présidentielles dont une de 280 millions de FCFA en 2007 (Chelpi-den Hamer, 2015 :10). Malgré les critiques que vont faire les organisations miliciennes par la suite, le démantèlement aura lieu et l'opération sera déclarée officiellement terminée avec la collecte de 1026 armes par le régime (Chelpi-den Hamer, 2015 : 10-11). De telles actions sont possibles parce que ces réseaux fonctionnent selon des logiques de type clientéliste dans lesquelles les contreparties financières et les diverses sortes de promesses faites sont des incitatifs importants. Ainsi, ces réseaux de sociabilité ont eu une place importante dans la participation des organisations miliciennes au processus car ils favorisent l'existence de plateformes d'expression pour les organisations miliciennes. Bien que cela ait eu lieu de façon informelle et indirecte, il n'en demeure pas moins que ces plateformes leur ont permis de faire entendre leurs voix pendant les négociations tout en les incitant au ralliement au processus. Nous verrons à présent les pratiques informelles concrètes qui ont été mises en œuvre dans ces réseaux de sociabilité.

2.2 La mise en œuvre de pratiques informelles pour sécuriser l'engagement des organisations miliciennes.

Dans les paragraphes précédents, nous avons souligné la place accordée à la question milicienne dans le processus. Bien qu'elles ne soient pas conviées à prendre part formellement aux négociations, les organisations influencent de façon indirecte la tenue du processus. Les acteurs en charge du processus de même que ceux qui y sont inclus reconnaissent l'importance de sécuriser leur engagement pour la bonne marche de celui-ci. C'est à cet effet que certaines pratiques et stratégies sont mises en œuvre afin de garantir l'acceptation et le succès du processus auprès des milices.

La littérature fait état de différents mécanismes formels d'inclusion (promesses de postes dans l'appareil étatique, reconnaissance politique d'un acteur, intégration des combattants aux programmes de réinsertion, etc.). Ces mécanismes ont un double objectif, celui d'attirer le plus grand nombre d'acteurs au processus mais aussi celui de sécuriser un engagement continu des acteurs. Dans le cadre du processus ivoirien, la mise en œuvre de ces mécanismes formels a été tributaire de pratiques plus informelles censées paver le chemin à l'acceptation des instruments formels aux organisations miliciennes. Ces pratiques, bien qu'elles ressemblent à celles qui sont réalisées dans les mécanismes formels, ont lieu en dehors de tout cadre légal et institutionnel.

Banégas (2010) qui a travaillé sur la subjectivation politique des jeunes miliciens en Côte d'Ivoire relève tout un ensemble de pratiques informelles mises en place pour maintenir et sécuriser la mobilisation des jeunes miliciens pendant le conflit mais aussi pendant la période du processus de paix. Il relève que dans les cercles informels où les jeunes miliciens et leurs alliés se retrouvaient, des sommes d'argent importantes étaient remises aux combattants par l'entremise des chefs de milices. Ces sommes étaient remises afin de calmer les troupes lorsqu'elles s'insurgeaient contre le traitement qui leur était réservé par les accords, de les mobiliser en cas

de résurgence de la violence ou encore pour leur demander d'accepter de procéder à certaines actions d'identification ou de réinsertion. Chelpi-den Hamer (2015 : 10) confirme l'existence de ces pratiques en reportant le cas du régime Gbagbo et de l'enveloppe présidentielle que nous mentionnons plus haut. Cela s'est déroulé alors même que les agents officiels en charge du programme de DDR n'arrivaient pas à accéder et se faire accepter auprès des combattants d'organisations miliciennes. Ces pratiques informelles de marchandage de l'engagement, comme le dit Banégas (2010), pouvaient également prendre la forme de promesses réalisables dans la période du post-conflit. En effet, dans la mesure où l'intégration dans l'armée est un choix d'avenir privilégié parmi les combattants (Banégas, 2010, Montaz et Diallo, 2021) en raison des avantages perçus des métiers qui y sont associés, certaines promesses allaient dans ce sens et ce fut particulièrement le cas pour les milices pro Gbagbo tel que le GPP dont les membres ont été formés et ont combattu aux côtés des forces armées régulières à Abidjan, pendant les premières heures du conflit (Banégas, 2010): Du côté des Forces Nouvelles, les combattants ont reçu des promesses, notamment une villa et une somme de 5 millions soit 7600 euros (Montaz et Diallo, 2021) , une fois le conflit terminé. Ces différentes promesses ont été des stratégies de mobilisation mais également de légitimation de l'action des organisations miliciennes parce qu'elles renforcent le sentiment que leurs sacrifices seront récompensés. Elles ont nourri les attentes de ces derniers tout en les maintenant engagés au processus.

Dans le prochain chapitre, nous verrons les résultats de telles pratiques sur la question de l'inclusion. Toutefois, il faut retenir que si de telles stratégies d'inclusion ont été pensées, c'est parce que les acteurs du processus étaient conscients de la sensibilité de la question milicienne. Les organisations miliciennes ont certes joué un rôle secondaire d'appui dans le conflit, mais la

question du traitement qui leur était réservé a grandement conditionné la manière dont le processus s'est déroulé sur le terrain de façon concrète. Nous verrons que leur traitement a produit des résultats mitigés dans le processus.

3. Considérations finales du chapitre

Dans ce chapitre, il a été question de revenir sur le processus de paix en observant la place qui a été accordée aux organisations miliciennes en son sein. Nous avons vu que, bien qu'exclues des pourparlers formels d'un processus qui peine à prendre forme, ces organisations ne sont pas laissées totalement en marge. Elles participent de façon indirecte au processus à travers des mécanismes plus informels. Nous avons voulu relever qu'à travers ces mécanismes informels, elles ont eu une opportunité d'influer sur le processus. Elles ne sont pas restées de simples récipiendaires des retombées du processus. Dans ces réseaux informels, ce sont mises en place des stratégies d'action et d'inclusion qui ont été utilisées par les organisations miliciennes.

Chapitre 5 – Les résultats mitigés de l’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix ivoirien

Dans les précédents chapitres, il a été question d’observer le processus et les mécanismes d’inclusion des organisations miliciennes. Dans cette dernière partie, il convient de se questionner sur les résultats de cette inclusion. Dans la mesure où la question de l’inclusion des organisations miliciennes a principalement été traitée autour du volet désarmement, démobilisation et réinsertion, nous avons observé les résultats des actions et stratégies mises en œuvre dans le cadre du DDR. Nous avançons que les résultats de cette inclusion sont mitigés. Ils n’ont pas abouti à un traitement cohérent et optimal de la question milicienne. Cela a été dû en raison du traitement politique et des dérives informelles qui ont entouré la gestion de leur inclusion mais également, parce qu’il y a eu un manque de coordination et une inadéquation entre les actions institutionnelles, les stratégies d’inclusion mises en place et les besoins réels des combattants.

1. Le traitement politique et les dérives informelles qui entourent la question de l’inclusion des organisations miliciennes dans le processus de paix

Dans cette partie, il est question de relever les logiques politiques et partisans qui ont grandement influencé le traitement de l’inclusion des milices armées dans le cadre du processus. Nous avançons que les dynamiques et les luttes de pouvoir entre les acteurs ont conduit à une gestion inégale et informelle de

organisations miliciennes. Cette gestion a créé des scissions entre les acteurs et est même dénoncée par les combattants des organisations miliciennes.

1.1 Le traitement politisé et informel de l'inclusion des organisations miliciennes

La signature des accords politiques de Ouagadougou (APO) en mars 2007 marque une toute nouvelle ère dans le processus. C'est le véritable début de la phase opérationnelle du processus, après maintes suspensions. C'est à partir de ce moment que les modalités pratiques du processus à savoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en plus de la préparation du scrutin présidentiel commencent à être mises en œuvre. C'est aussi à partir de ce moment que l'on peut observer de façon pratique les traitements qui sont réservés aux organisations miliciennes. D'emblée, nous avançons que de part et d'autre des organisations miliciennes, on remarque un traitement guidé par des intérêts partisans et des pratiques informelles qui sont décriées par les organisations.

Dès avril 2007, les rapports de pouvoir entre les acteurs changent. Le gouvernement de réconciliation nationale est établi et dirigé par Soro Guillaume, secrétaire général des Forces Nouvelles (FN). Ce positionnement à la tête du gouvernement est un avantage considérable pour les FN car d'importantes prérogatives comme le droit de légiférer en dehors du président et du parlement, ainsi qu'une autorité sur l'armée sont transférées au Premier ministre (Chelpi-den Hamer, 2015 : 9)²⁶. C'est dans cette ambiance de renforcement du pouvoir pour les Forces

²⁶ La résolution 1721 du Conseil de Sécurité des Nations unies transfère d'importantes prérogatives au Premier ministre. Elle est perçue comme une véritable confiscation du pouvoir par le camp Gbagbo.

Nouvelles et de sentiment de « confiscation du pouvoir » pour le régime de Gbagbo que l'on s'intéresse aux milices à travers l'opération de démantèlement de ces dernières, qui a débuté en juillet 2006 mais sans grande portée (Chelpi-den Hamer 2015 :9). C'est en 2007 qu'une opération plus importante a lieu. Le cadre de son exécution montre les traitements qui leur sont réservés.

En effet, bien que les accords (Linas-Marcoussis, Accra, Pretoria et Ouagadougou) réitèrent dans leurs dispositions que le démantèlement vise toutes les milices, en pratique, le démantèlement ne semble concerner que les milices progouvernementales de l'Ouest qui se voient obligées de désarmer. Chelpi-den Hamer note que cette opération en plus d'être ciblée (puisqu'elle vise principalement les milices progouvernementales en pratique), est aussi opaque car les structures nationales chargées du DDR et de la mission des Nations-Unies en Côte d'Ivoire ne sont pas conviées à prendre part à l'opération (Chelpi-den Hamer, 2015 :10). Toutefois, il faut aussi noter que les milices proches du camp des Forces Nouvelles sont aussi sujettes à des traitements similaires.

Si l'entrée au gouvernement des Forces Nouvelles met le régime de Gbagbo en position de faiblesse, l'obligeant à désarmer en premier ses milices afin d'éviter une recrudescence de la violence, il faut noter que les pratiques informelles qui entourent le démantèlement des milices sont présentes tant dans le camp gouvernemental que dans celui des Forces Nouvelles. En effet, dans le *modus operandi* prévu dans les accords de Ouagadougou (dispositions 3.1 et 3.2), deux nouvelles structures sont responsables du DDR : Le centre de commandement intégré (CCI) chargé de la démobilisation des militaires et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaires (PNRRC) chargé de la réintégration des ex-combattants civils. Ces structures seront remplacées à partir de 2012, par l'Autorité pour le désarmement, la

démobilisation et la réintégration (ADDR) et toutes travailleront en conformité avec les accords et en collaboration avec les acteurs internationaux comme la mission des Nations-unies. Toutefois, malgré l'existence de ces cadres formels, le démantèlement des milices qui débute en 2006 est marquée par une importante informalité, principalement, en raison de la manipulation des listes de combattants par les chefs de milices (partie gouvernementale) ou les commandants de zones (camp des Forces Nouvelles) et cela vient avec des conséquences importantes pour les combattants des organisations.

Les chefs de milices progouvernementales, dont celui des Forces de Résistance du Grand Ouest Maho Glofiehji, recevaient les ordres de démobiliser leurs combattants moyennant des sommes d'argent devant être remises aux combattants de rang (Chelpi-den Hamer, 2015 : 9-10). Toutefois, à cet effet, Montaz et Diallo (2021) qui rapportent les propos de certains ex-combattants de ces milices pro-gouvernementales évoquent que les chefs miliciens demandaient de déposer les armes sans au préalable opérer un recensement des combattants sur des listes d'identification officielles et sans véritable dédommagement financier. Certains chefs miliciens ont même été accusés de détournement d'argent (Chelpi-den Hamer, 2015 : 10). Ces actions ont eu des impacts néfastes considérables pour les combattants. Pour certains, cela a ralenti et même empêché la réception de leur « filet de réinsertion », soit l'allocation financière qui leur revient de droit selon le PNRRRC, car ils ne pouvaient pas prouver leur participation à la guerre dans la mesure où leurs noms n'ont pas été inscrits sur les listes officielles. Pour d'autres, s'ils ont eu l'opportunité de s'inscrire sur des listes de combattants fournies par les chefs de milices, ils devaient néanmoins se heurter à des procédures épuisantes pour recevoir leur matricule auprès des instances officielles de DDR et poursuivre leur démobilisation (Montaz et Diallo, 2021 : 6).

Par ailleurs, tout comme le régime de Laurent Gbagbo, la rébellion « s'est appuyée sur des structures bureaucratiques, militaires, paramilitaires et politico-économiques parallèles » (Montaz et Diallo, 2021 : 2) pour mener son combat. Les structures paramilitaires en particulier ont été sous la houlette des « commandants de zones »²⁷ et associées à leurs contingents afin de participer au conflit dès 2003 (Montaz et Diallo, 2021 : 3). Elles resteront mobilisées jusqu'à la fin de la crise postélectorale de 2011. Ce n'est qu'à partir de 2012 qu'un véritable désarmement s'opère dans les rangs des Forces Nouvelles avec la mise en place de l'ADDR. Dans ce processus, plusieurs dissensions apparaissent. En effet, eu égard au fonctionnement des Forces Nouvelles, les chefs de guerre aussi appelés commandants de zones sont les interlocuteurs principaux des combattants. C'est à eux que revient la charge de la démobilisation des combattants appartenant à leurs contingents et à leurs zones. Pour ce faire, certains chefs de guerre font des promesses (notamment celle de la villa et des 7600 euros). Il faut noter que ces promesses s'inscrivent dans une économie morale de la reconnaissance des sacrifices consentis pour la patrie, le *faso kèlè*, par les combattants. Ces promesses sont importantes dans la compréhension des griefs des combattants contre leur hiérarchie mais ne sont pas les seules causes de ces griefs. Certains combattants, toujours selon Montaz et Diallo (2021 : 4-5), déclarent avoir pu se faire recenser sur les listes officielles de l'ADDR afin de recevoir les allocations financières qui leur revenaient ou d'intégrer l'armée mais se voyaient évincer intentionnellement par les chefs de guerre au profit de leurs proches ou de personnes n'ayant même pas pris part au conflit. Cette inégalité de traitement entre les combattants, souvent appartenant à un même contingent, favorise les

²⁷ Le commandant de zone est un chef de guerre. Il est un militaire professionnel qui fait partie des têtes pensantes du projet de Rébellion. Pour la majorité, ils étaient parmi les militaires mutins qui ont déserté l'armée sous le règne du Général Guei Robert.

désaccords et contribue à créer au sein des organisations miliciennes des Forces Nouvelles, un sentiment profond de marginalisation et d'exclusion la part des chefs de la rébellion. Ce sentiment de frustration vient de ce que Jessica Moody (2020) relève en parlant d'une mauvaise gestion des attentes et des réalités dans la communication entre les agences étatiques chargées du DDR, les hiérarchies militaires et les ex-combattants.

Ainsi, de part et d'autre des organisations miliciennes, la question de leur inclusion au processus et surtout de l'accès aux retombées de celui-ci est fortement politisée. Mais aussi, bien qu'elle soit encadrée institutionnellement et légalement, il n'empêche que cette question soit manipulée par des pratiques informelles. Dans la partie qui suit, nous aborderons la question de la perception et des actions mises en place par les différentes organisations pour faire valoir leur opinion sur le traitement qui leur a été réservé. Nous verrons qu'elles s'insurgent contre le traitement politique qui leur a été infligé et que certaines vont jusqu'à se mobiliser pour réclamer ce qu'elles affirment mériter.

1.2 La dénonciation des résultats du processus par les organisations miliciennes

Les paragraphes précédents montrent qu'au sein des structures miliciennes qui prennent part au conflit, il existe un profond sentiment d'injustice général quant au traitement qui leur est réservé dans le cadre du processus de paix. Cela témoigne de la perception négative qu'ont les organisations miliciennes en ce qui concerne leur inclusion dans le processus.

Partant de cette perception, certaines organisations se sont mobilisées pour dénoncer et réclamer leurs dus (Montaz et Diallo, 2021). Il est important de relever qu'eu égard aux rapports de force qui existent dans le cadre du processus, à partir de 2007 notamment, ce sont les organisations miliciennes du camp des Forces Nouvelles qui se mobilisent les premières pour dénoncer le traitement qui leur est réservé dans le cadre du programme de DDR. Le camp Gbagbo ainsi que ses organisations font plutôt profil bas afin d'éviter une résurgence de la violence. Le sentiment d'injustice ressenti par ces organisations est très peu exprimé au risque de représailles. Les combattants préférant retourner à leurs activités d'avant la guerre (Chelpiden Hamer, 2011). Ainsi, c'est du camp des Forces Nouvelles que des voix vont se délier pour critiquer la gestion des combattants. Toutefois, il est intéressant de relever que bien qu'elles commencent par exprimer la réalité des organisations miliciennes de la Rébellion, elles sembleront par la suite avoir une visée mobilisatrice, portant les revendications de tous les ex-combattants qui se trouvent dans la même situation, peu importe l'obédience politique.

Selon Montaz et Diallo (2021 : 8), dès 2008, à Bouaké, des revendications sont émises par un groupe d'ex-combattants menés par un certain caporal Diaby. Ils formeront ce qui se fait appeler le *Mouvement patriotique des démobilisés de Côte d'Ivoire* (MPDCI). Leur revendication est principalement d'ordre économique car ils exigent la réalisation des promesses faites par les chefs de guerre à savoir la prime de 5 millions de FCFA ainsi que la villa. Ils dénoncent un partage inégal du butin de guerre et accusent les responsables de la rébellion de trahison et de non-respect des promesses (Montaz et Diallo, 2021 :8). Face à ces soulèvements, les chefs rebelles mettent aux arrêts les membres du mouvement et les accusent de tentative de complot (Montaz et Diallo, 2021 :9). Cependant, très vite et dans une logique d'évitement des débordements, les chefs

décident de changer de posture en encourageant la dynamique associative au sein des combattants afin de leur permettre de « poser leurs problèmes de manière structurée et constructive » (Montaz et Diallo, 2021 : 9). Cette première tentative de dénonciation va coïncider avec les premières étapes du programme de DDR qui débute véritablement entre la fin 2007 et 2008. Cependant, elle sera vite reléguée avec l'éclatement de la crise post-électorale dans laquelle les organisations connaîtront une importante remobilisation.

C'est après la crise post-électorale et notamment en 2014, que voit le jour une autre association importante. Il s'agit de la *Cellule39*, créée dans la ville de Korhogo, au nord, qui réunit des combattants dont le matricule délivré par le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRRC) dès 2007-2008, commence par le numéro 39 (Montaz et Diallo, 2021 :10). Le numéro 39 est important car il marque « la précocité de leur engagement armé (dès 2002) et de leur démobilisation par les opérations de DDR » (Montaz et Diallo, 2021 :10). Cette association aura une visée nationale et connaîtra une structuration plus aboutie que celle du premier mouvement. En effet, les auteurs (Montaz et Diallo, 2021) parlent d'une organisation bureaucratique avec des statuts et règlements intérieurs qui a pour but de répondre à un besoin de légitimation de l'association auprès des autorités. Il est pertinent de relever que la *Cellule 39* connaîtra un rayonnement plus important en raison de sa capacité mobilisatrice puisqu'elle s'étend au niveau national et accueille en ses rangs des démobilisés non-Forces Nouvelles, de sa voix politique puisqu'elle parvient à se faire entendre par les autorités locales et nationales mais également de sa posture militante. Sur ce dernier point, il faut savoir que cette association porte les mêmes revendications que celles du Mouvement de 2008 à savoir le non-respect des promesses faites pendant le conflit. Cependant, elle semble avoir une plus grande

force d'action en ce qu'elle mène des marches, des blocus, des manifestations en plus des réunions régulières avec les autorités (Montaz et Diallo, 2021 : 11).

Ces deux associations, qui sont les plus importantes, ont vu le jour afin de dénoncer ce qu'elles considèrent comme une injustice dans le traitement des ex-combattants dans le cadre du processus. Il est aussi important de noter que derrière ces mobilisations, existe un profond sentiment de désillusion chez les combattants qui critiquent le fossé existant entre leurs attentes et les promesses d'une part et la réalité d'autre part. Parlant de ce fossé, Jessica Moody (2020 :

9) soutient qu'une telle inadéquation entre les attentes fondées sur les promesses et la réalité peut inciter les combattants à poser des menaces contre l'État dans la période post-conflit. Elle souligne également que pour comprendre les raisons pour lesquelles certains ex-combattants, pourtant apparemment mieux traités que d'autres, critiquent le *statut quo* et peuvent aller jusqu'à devenir des menaces pour la paix, il faut regarder s'il y a une ouverture à la renégociation de leur statut. Pour ceux qui voient une possibilité de renégociation, il y aura une tendance à recourir à la violence si les acteurs ont la capacité d'en faire usage. C'est ce qui explique, selon elle, que les ex-combattants des rangs des Forces Nouvelles soient les plus prompts à se mobiliser soit en association, soit en mutinerie comme celle de mai 2017 pour revendiquer un meilleur statut (Moody, 2020 : 12). En revanche, pour les ex-combattants qui ne voient aucune possibilité de renégociation de leurs statuts et qui se considèrent comme les perdants du processus, comme c'est le cas pour ceux du camp Gbagbo, il y a une tendance à l'acceptation et au contentement (Moody, 2020 :14) même si certaines voix sporadiques s'élèvent pour critiquer.

Ainsi, partant du point de vue des organisations, nous avons vu quelles étaient leurs perceptions des retombées du processus. Qu'il s'agisse de désaccords intra partisans ou de logiques

informelles de pouvoir entre les camps, les organisations estiment avoir été traitées de façon inadéquate dans le processus. A présent, nous verrons que les résultats du processus n'ont pas été probants également en raison du manque de coordination au niveau institutionnel mais également en raison de l'inadéquation caractérisée entre les stratégies d'inclusion mises en place et les besoins des combattants.

2. Le manque de coordination entre les actions institutionnelles et l'inadéquation entre les stratégies d'inclusion et les besoins réels des combattants.

Dans cette partie, il convient de revenir sur les limites des actions institutionnelles et stratégies d'inclusion mises en place tout au long du processus. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, différents mécanismes ont été mis en œuvre pour favoriser l'inclusion des organisations miliciennes. Ces mécanismes se sont appuyés sur un ensemble d'actions en vue d'atteindre l'objectif d'inclusion. Cependant, nous avançons ici que ces différentes actions ont manqué de cohérence et de coordination. Mais aussi, qu'elles ont été pensées et mises en œuvre en excluant ceux qui en sont les bénéficiaires directes. Pour ces deux raisons, l'objectif visé n'a pu être rigoureusement atteint.

2.1 Le manque de coordination entre les actions institutionnelles

Différents mécanismes d'inclusion ont été mis en place à destination des organisations miliciennes : des mécanismes plus formels comme le programme officiel de réinsertion dans le

cadre du DDR et des mécanismes plus informels comme des dons d'argent aux chefs de milices et autres promesses faites aux organisations afin de garantir leur engagement au processus. Toutefois, dans le cadre de l'analyse de la cohérence des stratégies, nous nous appuyerons principalement sur les actions officielles parce qu'elles sont les seules à avoir été clairement documentées.

Comme nous l'avons mentionné, le programme officiel du DDR a connu plusieurs reports dans son démarrage. Toutefois, comme nous l'avons mentionné, en juillet 2006, 981 miliciens passent par une première version du programme (Chelpi-den Hamer, 2009). Il s'agit principalement de milices d'auto-défense villageoises qui se voient attribuer une compensation financière en contrepartie de leur désarmement. Cependant, cette opération sera de faible portée (Chelpi-den Hamer, 2009 : 5) et cela va avoir des implications importantes dans la gestion du programme par les acteurs officiels.

En effet, face aux balbutiements du programme DDR officiel (qui ne va jamais être mis en œuvre à grande échelle avant 2012, après la crise post-électorale), d'autres acteurs officiels prennent le relais en ce qui concerne la question de la réinsertion des combattants miliciens. Nous pouvons citer la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui lance une initiative pilote de financement de 1000 micro-projets pour les ex-combattants, en août 2008 ou encore l'agence chargée de la coopération allemande (GIZ) en Côte d'Ivoire (Chelpi-den Hamer, 2009 : 6), qui met en œuvre un projet de réinsertion, formation et aide à l'entrepreneuriat pour les ex-combattants de façon large. D'autres agences et organisations non gouvernementales comme le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD), *International Rescue Committee*, *Save the Children* mettent en œuvre des projets divers à l'endroit des combattants. Il est important de

relever que ces acteurs affirment travailler en partenariat avec le programme DDR officiel en lui venant en appui sur des modalités pratiques telles que le financement des projets, la construction de centres d'apprentissages et autres infrastructures nécessaires pour le programme. Toutefois, dans la réalité, il apparaît difficile de coordonner des actions dans le cadre d'un programme qui a du mal à démarrer. Les difficultés de coordination que nous relevons sont de deux ordres. Une première difficulté qui a trait au nombre de bénéficiaires du programme qui n'est pas clairement établi dans la mesure où les opérations d'identification sont de faible portée et ne permettent pas de déterminer vraisemblablement les effectifs exacts des combattants. Mais, également, une seconde difficulté qui relève de la multiplicité des actions institutionnelles et des défis pratiques qu'elles engendrent pour les acteurs en charge de ces projets et les bénéficiaires. Nous nous intéresserons principalement à cette deuxième difficulté. Néanmoins, nous mentionnons que ces acteurs vont agir et cibler dès 2006, les quelques miliciens démobilisés. C'est le cas de l'agence de coopération allemande qui cible 500 des 981 miliciens (Chelpi-den Hamer, 2009 :6). Le projet initial stipule que l'agence apporte un appui au programme DDR dans sa phase opérationnelle et cela, à court terme (6 mois) (GIZ, 2007). Le projet devait débuter en juin 2005, mais face aux maintes reports, il n'a pu démarrer qu'en août 2006 juste après la démobilisation des 981 miliciens.

Dans la pratique, comme Chelpi-den Hamer (2009) le souligne, il y a une multiplicité d'actions institutionnelles et cela sème la confusion dans le processus à plusieurs niveaux. En effet, les acteurs, s'ils retiennent la définition large du programme officiel à savoir que le statut d'ex-combattant ne se limite pas à la seule possession d'armes et d'expérience de combat mais qu'elle

inclut également les personnes dites « support »²⁸ (Chelpi-den Hamer, 2015 : 13), force est de constater qu'en l'absence de listes clairement établies au niveau officiel, ils se réfèrent principalement aux listes fournies par les chefs de guerre et de milices qui sont critiqués pour leurs pratiques de manipulation de celles-ci en faveur de leurs proches. Cette problématique est importante à relever dans la mesure où la participation aux projets est perçue comme une opportunité de réinsertion économique très prisée par les ex-combattants. En raison de ces pratiques, comme nous l'avons vu plus haut, certains combattants se sont sentis privés d'aides à la réinsertion ou ont connu d'importantes difficultés pour bénéficier des retombées du DDR. En outre, la multiplicité des actions crée une incohérence dans la gestion des bénéficiaires des projets dans la mesure où plusieurs acteurs peuvent être amenés à travailler avec les mêmes groupes de façon concomitante. Ce faisant, une même personne peut se retrouver bénéficiaire de divers projets de réinsertion. Cela ne traduit pas forcément une meilleure réinsertion du bénéficiaire. À ce titre, Chelpi-den Hamer (2009 : 8-9) qui a pu s'entretenir avec certains bénéficiaires de projets relève que ces derniers se mobilisaient dans plusieurs projets en espérant tirer plus de profits mais se désengageaient très vite au vu de la faible portée (financements insuffisants pour mener un projet viable) des offres qui leur étaient proposées ou encore parce qu'ils ne comprenaient pas ce qui étaient attendu d'eux. Dans la même veine, ces projets, s'ils visent tous la réinsertion, s'appuient sur différentes thématiques (le retour à la vie scolaire, l'insertion dans la fonction publique, l'aide à l'entrepreneuriat) et présentent des formulations d'objectifs différents dans leur stratégie d'action. Cela peut avoir des impacts sur la

²⁸ Par personnes support, nous pensons aux personnes qui étaient tenues de tenir les barrages routiers et assurer des fonctions de surveillance.

compréhension et l'appropriation du projet par le bénéficiaire qui est confronté à un langage et des outils qui peuvent être nouveaux pour lui.

Au regard de ce qui précède, nous avançons que l'ensemble des facteurs ci-dessus mentionnés a pu contribuer à limiter l'effectivité des stratégies d'inclusion. Les tâtonnements du programme DDR officiel ainsi que la multiplicité des actions d'autres acteurs institutionnels témoignent d'une absence de réflexion cohérente autour des stratégies à mettre en œuvre à l'endroit des organisations miliciennes. Toutefois, il est aussi important de revenir en profondeur sur la perception et l'appropriation de toutes ces actions par les organisations miliciennes. Nous verrons dans la prochaine partie que ces dernières ont été exclues des discussions relatives à ces stratégies et que cela résulte en une inadéquation entre l'offre et les besoins des bénéficiaires.

2.2 L'inadéquation entre les stratégies d'inclusion et les besoins réels des combattants

Dans le chapitre IV, il a été question d'observer les mécanismes, formels et informels, mis en place pour permettre aux organisations miliciennes de prendre part aux négociations. Nous avons vu que si elles ont été absentes des pourparlers officiels, force est de constater qu'elles ont pu faire usage de certaines plateformes et pratiques informelles pour faire entendre leurs voix dans le processus. À présent, il convient de voir si ces organisations ont pu influencer les actions concrètes qui ont été mise en œuvre pour leur inclusion. Nous verrons qu'en tant que bénéficiaires et recrues des différents projets mis en œuvre dans le cadre du processus, elles n'ont pas été impliquées dans les réflexions et les décisions prises autour des projets. Cela pose des défis en termes d'appropriation et d'inclusion des organisations miliciennes au processus.

La littérature (Banégas,2010, Fofana,2011, Chelpi-den Hamer, 2015, Montaz et Diallo, 2021) présente deux voies que prennent les combattants dans le cadre du processus : soit ils intègrent l'armée, soit ils retournent à la vie civile. C'est autour de ces deux avenues que les actions et les stratégies du programme DDR officiel ainsi que les autres projets institutionnels se sont développés. Toutefois, si ces deux propositions semblent se référer à la volonté des combattants (les auteurs mentionnés ci-dessus qui reprennent des propos d'ex-combattants reviennent principalement sur ces deux options), force est de relever que dans la pratique, ces derniers ne sont pas associés à la définition des activités et des objectifs dont ils sont pourtant les bénéficiaires.

En analysant l'initiative pilote menée par la coopération allemande en 2006 qui vise la réinsertion civile, Chelpi-den Hamer (2009) met en évidence certains éléments qui confirment notre argument. En effet, sur une intervention qui ciblait au départ 500 miliciens sur les 981 démobilisés, seuls 207 se présentent aux activités et 146 sont des participants réguliers (Chelpi-den Hamer, 2009 : 7). Bien que le projet ait défini très largement la notion de combattant afin de faire participer un nombre important de personnes, très peu ont réellement pris part au processus.

Ce qui ressort des entretiens qu'elle mène est que certains répondants affirment s'être retrouvés dans ces projets, par défaut, car leur principal objectif qui était d'intégrer l'armée n'a pu être atteint en raison de la volonté de réduire les effectifs de celle-ci (Chelpi-den Hamer, 2009 :8-9). Montaz et Diallo (2021), parlant des griefs que reportent les associations de démobilisés, reviennent aussi sur ces choix par défaut que sont obligés de faire les ex-combattants pour espérer se reconstruire après le conflit. Cela pose la question des options offertes aux ex-

combattants dans l'ingénierie des programmes DDR et de leur adéquation avec les attentes de leurs bénéficiaires. Cette discordance peut pousser le bénéficiaire à ne pas s'impliquer dans les projets ou à le faire par défaut comme c'est le cas ici. Cependant, certains autres qui étaient intéressés par le retour à la vie civile et notamment par l'entrepreneuriat, déclarent avoir été eux aussi déçus par les offres qui leur étaient proposées. A titre d'exemple, l'auteure rappelle que le montant des kits pour l'auto-entrepreneuriat et la filière petits commerces s'élevait à 75 000 FCFA (115 euros), ce qui a été critiqué par les participants (Chelpi-den Hamer, 2009 : 8). Les offres d'activités proposées par ces projets internationaux mais également par le programme officiel se sont avérées être de faible ampleur pour espérer faciliter le retour à la vie civile d'un ex-combattant milicien, même en zone rurale. Ainsi, si le choix du parcours à suivre pour les ex-combattants n'a pas été imposé, plusieurs facteurs l'ont grandement influencé sans réellement répondre à leurs réalités: la restriction au niveau de l'effectif de l'armée, les déséquilibres entre les kits et la réalité du marché et des bénéficiaires, les informations changeantes d'un projet à un autre, etc.

Par ailleurs, il faut noter que l'inadéquation entre les activités proposées et la réalité des combattants vient également du profilage simpliste qu'opèrent certains acteurs en charge des projets. Ces derniers partent du postulat que ces ex-combattants miliciens ont peu de qualifications ou d'expériences professionnelles et qu'ils sont « désœuvrés », sans attaches sociales. S'il est vrai que certains comptent sur les « filets de réinsertion » que leur tendent les organismes officiels, il ne faut pas baigner dans ce que Chelpi-den Hamer appelle le « mythe du jeune désœuvré » (2009). Le fait que ces combattants participent faiblement aux projets mis en œuvre par les acteurs officiels pour se lancer à titre personnel souvent, démontre d'une certaine

capacité à se prendre personnellement en charge. Chelipi-den Hamer (2010) qui parle des ex-membres d'organisations miliciennes pro-gouvernementales, relève que ces derniers choisissent de retourner à leurs activités d'avant la guerre. Pour beaucoup, ils préfèrent ne rien atteindre des programmes et du régime en place qui va, selon eux, les traiter moins bien que les autres organisations.

Ces différents éléments permettent d'entrevoir quelques limites des stratégies d'inclusion des organisations miliciennes dans le cadre du processus de paix ivoirien. Si au fil du processus, certaines choses se sont améliorées notamment le filet de réinsertion qui est passé de 499 500 FCFA à 800 000 FCFA en 2012 et que des ouvrages plus collaboratifs sont mis en place avec l'appui des populations locales et des autorités communautaires dans les localités où se trouvent un nombre important d'ex-combattants (Chelipi-den Hamer, 2015), une bonne partie des projets a considéré les organisations comme des destinataires de projets sans en faire de véritables acteurs, participant à leur élaboration. Cela pose la problématique de l'appropriation des projets et de leur légitimité auprès des populations qu'ils veulent cibler et accompagner.

3. Considérations finales du chapitre

Tout au long de ce chapitre, il a été question de revenir sur les résultats de l'inclusion dans le processus. Nous avons vu qu'ils n'ont pas été favorables à une inclusion optimale des organisations miliciennes qui dénoncent certaines actions. En effet, de part et d'autre des organisations, il y a le sentiment d'avoir reçu un traitement injuste ou en déphasage avec ce qui leur était pourtant promis. Nous l'avons considéré comme un traitement politisé puisque nous

relevons que des dynamiques inter et intra partisanes sont à l'œuvre dans ce traitement. Par ailleurs, nous avons aussi observé que les stratégies d'inclusion qui renvoient à la coordination et la mise en œuvre des projets visant à matérialiser l'inclusion ont été de faible portée. Elles ont été diverses et ont manqué de cohérence et de coordination, ce qui entachait la lisibilité des projets pour les bénéficiaires. Mais également, elles ont exclu ces derniers de leur élaboration créant une inadéquation entre ce qu'elles offrent et les besoins réels des bénéficiaires, nuisant ainsi à leur effectivité concrète.

Conclusion

Dans ce travail, nous avons cherché à analyser le traitement de la question milicienne dans le processus de paix ivoirien. Nous l'avons étudié sous l'angle de l'inclusion au processus, en observant les mécanismes par lesquels ils ont été inclus et si cette inclusion a porté les fruits escomptés. En effet, après avoir passé en revue le contexte ivoirien et les différentes particularités des organisations miliciennes en Côte d'Ivoire, nous avons cherché à observer le processus et les modalités d'inclusion mises en place à destination de nos cibles. Nous avons démontré que le processus a considéré les organisations miliciennes comme des forces supplétives et secondaires du conflit, raison pour laquelle on constate leur absence aux négociations formelles. Toutefois, si cette absence les prive d'interagir directement dans les négociations formelles, elles disposent de moyens informels pour influencer le processus.

Dans le cadre du processus ivoirien, la question milicienne est principalement traitée sous l'angle de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion. C'est à ce niveau que l'on peut observer s'il y a eu inclusion et comment celle-ci a été gérée. Nous avons démontré que quand il s'agissait de ces questions, les organisations miliciennes étaient prises en compte. Toutefois, dans la mesure où elles étaient absentes des pourparlers formels, elles utilisaient d'autres moyens pour s'exprimer sur leur sort. Ces moyens informels, s'inscrivent dans un ensemble de pratiques utilisées dans le cadre de système d'alliances et de réseaux informels entre elles et les autres acteurs du processus. À travers ces moyens, elles ont pu exprimer leur mécontentement, négocier leur statut, etc. Nous avons également avancé que ces moyens informels d'action qu'ont utilisé les organisations miliciennes pour influencer le processus ont aussi été utilisés par les acteurs

principaux pour inciter les organisations à l'acceptation du processus, lorsque que celles-ci opposaient des résistances. Ainsi, sur la question de l'inclusion, de la participation des organisations miliciennes au processus, nous avons avancé que bien qu'elles aient été mises en retrait des pourparlers formels, ces dernières ont pu faire entendre leurs voix par d'autres moyens et ont influencé certaines questions les concernant dans ce processus.

Cependant, avec du recul, lorsque nous analysons le traitement général de la question de l'inclusion, nous pouvons observer qu'il y a eu des résultats mitigés. Si les organisations ont eu quelques marges de manœuvre pour s'exprimer quant à leur sort dans le processus, il faut noter qu'elles ont globalement eu un traitement moins favorable que les autres types de combattants et notamment les combattants militaires. Dans les différents camps, les combattants des milices ressentent un sentiment d'injustice et dénoncent un traitement politique et inégal de leur sort. En outre, les résultats démontrent les limites des différentes stratégies d'inclusion mises en place dans le processus puisqu'on constate un manque de cohérence entre elles dû à la multiplication des actions institutionnelles et d'une absence de coordination entre elles. Aussi, on remarque une inadéquation entre les propositions et activités mises en place à destination des combattants et leurs besoins réels. Cela a pour effet de renforcer ce sentiment d'injustice chez les combattants puisque le fossé entre leurs attentes et les promesses qui leur ont été faites et la réalité est considérable.

Cette étude a cherché à comprendre la réalité de l'inclusion de certains acteurs des conflits que sont les organisations miliciennes. Pour ces acteurs, même s'ils sont mentionnés dans les instruments formels et pris en compte dans les mécanismes formels d'inclusion, force est de constater que c'est à travers des mécanismes plus informels qu'ils sont véritablement associés au

processus. Leurs actions, ainsi que leurs rôles dans le processus sont à observer dans des sphères plus informelles de négociation. Dans la réalité des négociations de sortie de crise, il y a des chevauchements qui s'opèrent entre les pratiques formelles et informelles pour que le processus aboutisse. Les praticiens ainsi que les acteurs chargés des processus de paix doivent prendre la mesure de ces mécanismes informels dans la réflexion autour de l'inclusion des acteurs au processus.

Références bibliographiques

Akindès, Francis. 2017. « “On ne mange pas les ponts et le goudron” : les sentiers sinueux d’une sortie de crise en Côte d’Ivoire ». *Politique africaine* 148 (4): 5-26.

<https://doi.org/10.3917/polaf.148.0005>.

Banégas, Richard. 2010a. « 11. Génération “guerriers” ? Violence et subjectivation politique des jeunes miliciens en Côte d’Ivoire ». In *L’adieu aux armes?* 359-97. *Recherches internationales*. Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.undef.2010.01.0359>.

———. 2010b. « La politique du « gbonhi ». Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d’Ivoire ». *Genèses* 81 (4): 25-44.

<https://doi.org/10.3917/gen.081.0025>.

Banégas, Richard, et Losch, Bruno. 2002. « La Côte d’Ivoire au bord de l’implosion ». *Politique africaine* 87 (3): 139-61. <https://doi.org/10.3917/polaf.087.0139>.

Banégas, Richard, et Marshall-Fratani, Ruth. 2003. « Côte d’Ivoire, un conflit régional ? » *Politique africaine* 89 (1): 5-11. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0005>.

Bouquet, Christian. 2008. *Géopolitique de la Côte d’Ivoire*. 2^e édition. Paris : Armand Colin

Chauveau, Jean-Pierre. 2012. « Milices et Sociétés Rurales En Côte D’Ivoire Durant Le Conflit. Reconceptualiser Le Dispositif Milicien; In: R. Bazenguissa-Ganga & S. Makki, Eds, Sociétés En Guerres. *Ethnographies Des Mobilisations Violentes*. Paris, Éditions de La Maison Des Sciences

de l’Homme : 12-43. » Consulté le 5 mai 2023. https://www.academia.edu/11424611/Milices_et_soci%C3%A9t%C3%A9s_rurales_en_C%C3%B4te_dIvoire_durant_le_conflit_Reconceptualiser_le_dispositif_milicien_In_R_Bazenguissa_Ganga_and_S_Makki_eds_Soci%C3%A9t%C3%A9s_en_guerres_Ethnographies_des_mobilisations_violentes_Paris_%C3%89ditions_de_la_Maison_des_Sciences_de_l_Homme_12_43.

Chauveau, Jean-Pierre, et Koffi, Samuel Bobo. 2003. « La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien ». *Politique africaine* 89 (1): 12-32. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0012>.

Chelphi-den Hamer, Magali. 2011. « Militarized Youth in Western Côte d'Ivoire: Local processes of mobilization, demobilization, and related humanitarian interventions (2002-2007) ». *African Studies Centre*, 36, African Studies Collection, hal-01649241

Chelphi-den Hamer, Magali. 2015. « Les tribulations du dispositif Désarmement, démobilisation et réinsertion des miliciens en Côte d'Ivoire (2003-2015) ». *Hérodote* 158 (3): 200-218. <https://doi.org/10.3917/her.158.0200>.

Chelphi-den Hamer, Magali. 2009. « Le mythe du jeune désœuvré - Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire ». *Afrique Contemporaine*, hal-01649199

Collier, Paul. 2000. « Rebellion as a Quasi-Criminal Activity ». *The Journal of Conflict Resolution* 44 (6): 839-53.

Collier, Paul, et Hoeffler, Anke. 2004. « Greed and Grievance in Civil War ». *Oxford Economic Papers* 56 (4): 563-95.

« Comprendre les étapes du désarmement - Le DDR en Côte d'Ivoire - Abidjan.net News ». s. d. Consulté le 1 août 2023. <https://news.abidjan.net/articles/358999/comprendre-les-etapes-du-desarmement-le-ddr-en-cote-divoire>.

« Côte d'Ivoire : présentez... armes ! (et déposez-les !) – Jeune Afrique ». 2015. *JeuneAfrique.com*. 29 juin 2015. <https://www.jeuneafrique.com/mag/241347/politique/cote-divoire-presentez-armes-et-deposez-les/>.

Fofana, Moussa. 2011a. « Des Forces nouvelles aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Comment une rébellion devient républicaine ». *Politique africaine* 122 (2): 161-78. <https://doi.org/10.3917/polaf.122.0161>.

———. 2011c. « Les jeunes dans la rébellion du nord de la Côte d'Ivoire : les raisons de la mobilisation ». *Afrika Focus* 24 (février): 51-70. <https://doi.org/10.1163/2031356X-02401006>.

Galy, Michel. 2004. « Côte d'Ivoire : la violence, juste avant la guerre ». *Afrique contemporaine*

209 (1): 117-39. <https://doi.org/10.3917/afco.209.0117>.

———. 2007. « Politologie d'une rébellion. Une « gouvernance par la violence » au Nord de la Côte d'Ivoire ? » *Cultures & Conflits*, n° 65 (mai): 137-55. <https://doi.org/10.4000/conflits.2208>.

Greenhill, Kelly M., et Solomon Major. 2006. « The Perils of Profiling Civil War Spoilers and the Collapse of Intrastate Peace Accords ». *International Security* 31 (3): 7-40.

Guichaoua, Y. 2011a. *Understanding Collective Political Violence*. London, UNITED KINGDOM:

Palgrave Macmillan UK. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=912203>.

———. 2011b. *Understanding Collective Political Violence*. London, UNITED KINGDOM: Palgrave

Macmillan UK. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=912203>.

Kalyvas, Stathis N. 2001. « "New" and "Old" Civil Wars: A Valid Distinction? » *World Politics* 54

(1): 99-118.

Koné, Gngangadjomon. 2011. « Logiques sociales et politiques des pillages et barrages dans la crise post-électorale en Côte d'Ivoire ». *Politique africaine* 122 (2): 145-60. <https://doi.org/10.3917/polaf.122.0145>.

Labonté, Nathalie. 2006. « La guerre civile en Côte d'Ivoire : l'influence des facteurs économiques,

politiques et identitaires ». Mémoire de M.A, Université Laval. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/18174>

Lagrange, Marc-André. 2016. « Les mécanismes de paix régionaux dans les Grands Lacs : des outils incapables de promouvoir la démocratie ? » *Revue Tiers Monde* 228 (4): 143-61.

<https://doi.org/10.3917/rtm.228.0143>.

Le Monde.fr. 2004. « A la veille d'une marche des "jeunes patriotes", M. Gbagbo interdit toute

manifestation à Abidjan », 10 décembre 2004.

https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/12/10/a-la-veille-d-une-marche-des-jeunes-patriotes-m-gbagbo-interdit-toute-manifestation-a-abidjan_390507_1819218.html.

Montaz, Léo, et Diallo, Kamina. 2021. « Des “démobilisés” en quête de reconnaissance : le renouveau du combat politique des ex-combattants ivoiriens ». *Critique internationale* 91 (2): 89-110. <https://doi.org/10.3917/cii.091.0092>.

Moody, Jessica. 2020. « Ex-combatants thinking differently: attitudes to threatening the state in post-conflict Côte d’Ivoire ». *Conflict, Security & Development* 20 (6): 723-45. <https://doi.org/10.1080/14678802.2020.1840819>.

———. 2021. « Reaching for the Impossible? Coordinating DDR and Transitional Justice in Post-Conflict Côte d’Ivoire ». *International Peacekeeping* 28 (1): 110-33. <https://doi.org/10.1080/13533312.2020.1850281>.

Nilsson, Desirée, et Mimmi Söderberg Kovacs. 2011. « Revisiting an Elusive Concept: A Review of the Debate on Spoilers in Peace Processes¹ ». *International Studies Review* 13 (4): 606-26. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2486.2011.01080.x>.

« PDF file view of the file codesria-af, Akindes.pdf ». s. d. Consulté le 8 juin 2023.

<https://www.publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/view/274/1333/4536>.

Stedman, Stephen John. 1997. « Spoiler Problems in Peace Processes ». *International Security* 22 (2): 5-53. <https://doi.org/10.2307/2539366>.

Zahar, Marie-Joëlle. 2008. « Reframing the spoiler debate in Peace Processes » *Contemporary Peace-making: Conflict, Violence and Peace Processes*, édité par John Darby et Roger Mac Ginty: Palgrave Macmillan

———. 2010. « SRSB Mediation in Civil Wars: Revisiting the “Spoiler” Debate ». *Global Governance* 16 (2): 265-80.

Annexes



Source : Carte réalisée par Hervé Parmentier, ENS de Lyon, mai 2007

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahDoc5.htm>